

COMPTES
CONSOLIDÉS ANNUELS
ETABLIS EN NORMES COMPTABLES IFRS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

SOMMAIRE

1.	ETAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	4
2.	ETAT DU RÉSULTAT NET	5
3.	ETAT DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	6
4.	TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE	7
5.	ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	8
6.	NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS	9
6.1.	PRESENTATION GENERALE	9
6.2.	BASE DE PREPARATION	10
6.2.1.	Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements	10
6.2.2.	Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur	11
6.2.3.	Correction d'erreurs.....	12
6.3.	REGLES ET METHODES COMPTABLES	15
6.3.1.	Recours à des estimations et au jugement	15
6.3.2.	Consolidation	15
6.3.3.	Monnaie étrangère	15
6.3.4.	Immobilisations incorporelles.....	16
6.3.5.	Immobilisations corporelles.....	16
6.3.6.	Contrats de location.....	17
6.3.7.	Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition	17
6.3.8.	Instruments financiers	18
6.3.9.	Stocks et en-cours	18
6.3.10.	Créances clients et autres débiteurs.....	18
6.3.11.	Autres actifs financiers.....	18
6.3.12.	Trésorerie et équivalents de trésorerie	19
6.3.13.	Capitaux propres	19
6.3.14.	Passifs financiers	19
6.3.15.	Dettes fournisseurs et autres créditeurs	20
6.3.16.	Provisions.....	20
6.3.17.	Avantages au personnel.....	21
6.3.18.	Revenus.....	22
6.3.19.	Autres produits	22
6.3.20.	Frais de recherche et développement	23
6.3.21.	Classification des charges opérationnelles	24
6.3.22.	Paiements fondés sur des actions.....	24
6.3.23.	Impôt sur le résultat.....	25
6.3.24.	Résultat par action	26
6.3.25.	Secteurs opérationnels	26
6.4.	GESTION DU RISQUE FINANCIER.....	27
6.4.1.	Risque de change	27
6.4.2.	Risque de taux d'intérêt.....	28

6.4.3.	Risque de liquidité.....	28
6.4.4.	Risque de crédit	28
6.5.	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	30
6.6.	IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	31
6.7.	CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	33
6.8.	AUTRES ACTIFS FINANCIERS.....	35
6.9.	AUTRES ACTIFS.....	36
6.10.	TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE.....	37
6.11.	CAPITAUX PROPRES.....	38
6.12.	PASSIFS FINANCIERS.....	39
6.12.1.	Détail des emprunts obligataires	39
6.12.2.	Détail des autres passifs financiers	40
6.12.3.	Échéances des passifs financiers.....	42
6.13.	DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS.....	44
6.14.	PROVISIONS.....	45
6.15.	AVANTAGES AU PERSONNEL.....	46
6.16.	JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS	48
6.17.	PRODUITS D'EXPLOITATION	49
6.18.	CHARGES OPERATIONNELLES.....	49
6.18.1	Charges de personnel.....	51
6.19.	PAIEMENTS FONDES SUR DES ACTIONS.....	52
6.19.1.	Bons de souscription d'actions (BSA).....	55
6.19.2.	Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	58
6.19.3.	Attribution d'actions gratuites (AGA)	60
6.19.4.	Options de souscription d'action (SO)	63
6.19.5.	Conditions de performance	66
6.20.	PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS.....	71
6.21.	IMPOT SUR LE RESULTAT	72
6.21.1.	Report en avant des déficits	72
6.21.2.	Actifs et passifs d'impôt différé	72
6.22.	RESULTAT PAR ACTION	73
6.23.	LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS.....	74
6.24.	PARTIES LIEES	76
6.25.	REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX.....	77
6.26.	ENGAGEMENTS	79
6.27.	EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE.....	81

1. ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	A la date du	
		31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles	6.5.	636	796
Immobilisations corporelles	6.6.	6 324	7 764
Créances clients et autres débiteurs non courants	6.7.	1 921	1 489
Autres actifs financiers non courants	6.8.	729	1 313
Impôt différé actif	6.21	0	0
Total - Actifs non courants		9 611	11 362
Actifs courants			
Stocks	-	4	4
Créances clients et autres débiteurs courants	6.7.	7 955	8 794
Autres actifs financiers courants	6.8.	31	0
Autres actifs courants	6.9.	1 761	2 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.10.	273 820	207 240
Total - Actifs courants		283 572	218 116
Total - Actif		293 183	229 478
PASSIF			
(en milliers d'euros)	Notes	A la date du	
		31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Capitaux propres			
Capital social	6.11.	7 792	7 796
Primes d'émission	-	251 932	251 554
Réserves consolidées	-	(102 531)	(158 897)
Ecart de conversion	-	(8)	6
Résultat net	-	(55 728)	(79 521)
Capitaux propres - part du Groupe		101 457	20 939
Intérêts minoritaires	-	0	0
Total - Capitaux propres		101 457	20 939
Passifs non courants			
Emprunts obligataires non courants	6.12.	154 539	159 176
Autres passifs financiers non courants	6.12.	6 978	7 255
Revenus et produits différés non courants	-	2	1
Avantages au personnel non courants	6.15.	936	1 085
Impôt différé passif	6.21	2 165	1 773
Total - Passifs non courants		164 620	169 291
Passifs courants			
Emprunts obligataires courants	6.12.	1 329	1 312
Autres passifs financiers courants	6.12.	1 834	1 848
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	6.13.	23 580	35 974
Revenus et produits différés courants	-	1	1
Provisions courantes	6.14.	361	112
Total - Passifs courants		27 106	39 248
Total - Passif et capitaux propres		293 183	229 478

2. ETAT DU RÉSULTAT NET

(en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Produits d'exploitation			
Revenus industriels	-	118	69
Autres produits	6.17.	6 737	7 425
Produits d'exploitation		6 856	7 494
Charges d'exploitation			
Frais de recherche et développement	6.18.	(54 189)	(67 024)
Frais généraux et administratifs	6.18.	(9 421)	(9 793)
Autres produits et charges opérationnels	6.18.	60	(162)
Résultat opérationnel		(56 695)	(69 484)
Produits financiers	6.20.	642	728
Charges financières	6.20.	(3 096)	(11 118)
Résultat financier		(2 453)	(10 391)
Résultat net avant impôt		(59 148)	(79 875)
Charge d'impôt	6.21.	3 420	354
Résultat net		(55 728)	(79 521)
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(55 728)	(79 521)
Part des minoritaires		0	0
Résultat de base / dilué par action attribuable aux actionnaires de Genfit			
Résultat de base par action (€/action)	6.22.	(1,79)	(2,55)

3. ETAT DES AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le	
		31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Résultat net		(55 728)	(79 521)
Ecarts actuariels nets d'impôt	6.15.	(210)	(31)
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres non transférables en compte de résultat		(210)	(31)
Ecarts de conversion		(29)	14
Gains (pertes) enregistrés en capitaux propres transférables en compte de résultat		(29)	14
Résultat global		(55 967)	(79 537)
Part revenant aux actionnaires de la société mère		(55 967)	(79 537)
Part des minoritaires		0	0

4. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31/12/2017 corrigé (*)	Exercice clos le 31/12/2018
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		
+ Résultat net	(55 728)	(79 521)
+ Résultat net / Part des minoritaires	0	0
Reconciliation du résultat net et de la trésorerie issue des opérations d'exploitation		
Ajustements :		
+ Dotations aux amortissements	1 226	1 819
+ Dotations aux provisions et pertes de valeur	186	(208)
+ Paiements fondés en actions	278	787
- Résultat sur cessions d'actifs non courants	8	(2)
+ Charge / (produit) financier net	2 296	10 971
+ Charge d'impôt	(3 420)	(354)
+ Autres éléments sans incidence financière	17	0
Flux de trésorerie avant variation du besoin de fonds de roulement	(55 137)	(66 507)
Variation du besoin en fonds de roulement		
Diminution / (augmentation) des stocks	10	(0)
Diminution / (augmentation) des créances clients et autres actifs	(2 106)	(724)
(Diminution) / augmentation des dettes fournisseurs et autres passifs	7 364	11 056
Variation du besoin en fonds de roulement	5 268	10 332
Impôts payés	13	93
Flux de trésorerie généré par l'activité	(49 856)	(56 081)
Opérations d'investissement		
- Acquisitions d'immobilisations	(2 800)	(2 938)
+ Cessions d'immobilisations	15	3
- Acquisitions d'actifs financiers	(163)	(1 050)
+ Cessions d'actifs financiers	0	0
- Acquisitions de titres de sociétés consolidées	0	0
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(2 948)	(3 986)
Opérations de financement		
+ Augmentation de capital et option de conversion	0	0
+ Souscriptions de bons de souscription d'actions	37	37
+ Souscriptions d'emprunts, encaissements de financements publics net de frais d'émission	177 338	1 800
- Remboursements d'emprunts et financements publics à long et moyen terme	(1 655)	(2 000)
- Intérêts financiers versés (y compris crédit-bail)	(1 372)	(6 351)
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	174 348	(6 514)
Variation de trésorerie	121 544	(66 580)
Trésorerie à l'ouverture	152 277	273 820
Trésorerie de clôture	273 820	207 240

5. ETAT DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital social		Primes d'émission	Titres auto-détenus	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Résultat net	Total capitaux propres Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
	Nombre d'actions	Capital social								
<i>(en milliers d'euros)</i>										
Solde au 01 janvier 2017	31 166 437	7 792	237 305	(127)	(68 527)	21	(33 667)	142 797	0	142 797
Résultat net							(55 728)	(55 728)		(55 728)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(210)	(29)		(239)		(239)
Résultat global	0	0	0	0	(210)	(29)	(55 728)	(55 967)	0	(55 967)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(33 667)		33 667	0		0
Augmentations de capital	0	0	0					0		0
Composante capitaux propres (emprunt obligataire OCEANE)			14 312					14 312		14 312
Paielements fondés sur des actions			278					278		278
Actions propres				0				0		0
Autres mouvements			37					37		37
Solde au 31 décembre 2017 corrigé (*)	31 166 437	7 792	251 932	(127)	(102 404)	(8)	(55 728)	101 457	0	101 457
Résultat net							(79 521)	(79 521)		(79 521)
Gains et pertes enregistrés en capitaux propres					(31)	14		(17)		(17)
Résultat global	0	0	0	0	(31)	14	(79 521)	(79 537)	0	(79 537)
Affectation du résultat de l'exercice précédent					(55 728)		55 728	0		0
Augmentations de capital	17 484	4	(1 201)		(4)			(1 201)		(1 201)
Paielements fondés sur des actions			787					787		787
Actions propres				(603)				(603)		(603)
Autres mouvements			37					37		37
Solde au 31 décembre 2018	31 183 921	7 796	251 554	(730)	(158 167)	6	(79 521)	20 939	0	20 939

Les dépenses réalisées au 31 décembre 2018 dans le cadre de la préparation des projets d'opérations financières sont comptabilisées en déduction de la prime d'émission.

6. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

6.1. PRESENTATION GENERALE

Créée en 1999, GENFIT S.A. (la « Société ») est une entreprise biopharmaceutique de droit français dédiée à la découverte et au développement de médicaments et biomarqueurs dans des domaines thérapeutiques où les besoins médicaux sont considérables en raison du manque de traitements ou d'outils de diagnostic efficaces et/ou du fait de l'augmentation du nombre de malades au niveau mondial. La Société concentre ses efforts de recherche et développement (R&D) pour participer à la potentielle mise sur le marché de solutions thérapeutiques et diagnostiques pour combattre certaines maladies métaboliques, inflammatoires, autoimmunes et fibrotiques affectant notamment le foie (telles que la stéatohépatite non-alcoolique – la NASH) et plus généralement la sphère gastro-entérologique.

Les comptes consolidés de la Société comprennent les comptes de GENFIT S.A. et ceux de l'ensemble de ses filiales détenues à 100% : GENFIT CORP. (filiale américaine) et GENFIT PHARMACEUTICALS SAS (filiale française). L'ensemble est désigné comme « GENFIT » ou le « Groupe ».

6.2. BASE DE PREPARATION

Les comptes consolidés de GENFIT ont été établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2018. Les informations comparatives présentées concernent l'exercice clos le 31 décembre 2017 et l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les comptes consolidés ont été établis sur la base du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs qui ont été évalués à la juste valeur, conformément aux IFRS.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration qui les a arrêtés par une délibération en date du 04 février 2019.

Par le terme IFRS, on désigne les IFRS, les IAS (International Accounting Standards), ainsi que les interprétations du Comité d'Interprétation (SIC et IFRIC). Les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des comptes consolidés sont exposées ci-après.

Sauf indication contraire, l'ensemble des informations financières est présenté en milliers d'euros (€).

6.2.1. Changements de méthodes et nouvelles normes ou amendements

Nouvelles normes ou amendements Textes déjà adoptés par l'Europe		Date d'entrée en vigueur	Impact sur les comptes consolidés
IFRS 15 <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	IFRS 15 définit un cadre pour déterminer si, pour quel montant, et quand, un revenu doit être reconnu. Il remplace les principes de reconnaissance du revenu existant, y compris IAS 18, Revenu.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018.	La première application de d'IFRS 15 n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe
IFRS 9 <i>Instruments financiers</i>	IFRS 9, publié en juillet 2014, remplace la norme existante IAS 39, instruments financiers, comptabilisation et évaluation.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018.	La première application de d'IFRS 9 n'a pas d'impact sur les comptes consolidés du Groupe
Amendement à IFRS 2 <i>Paiements fondés sur des actions</i>	Cet amendement à IFRS 2 apporte une clarification sur l'évaluation et la modification des plans.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018.	Ces dispositions n'ont pas d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
IFRIC 22 <i>Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée</i>	IFRIC 22 précise la date de la transaction aux fins de déterminer le cours de change à utiliser pour la comptabilisation initiale en cas de paiement anticipé.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2018.	L'application de cet amendement dans les comptes consolidés du groupe n'a pas d'impact significatif.

6.2.2. Normes, interprétations et amendements publiés mais non encore en vigueur

Le paragraphe ci-dessous détaille les normes et amendements de normes applicables de manière obligatoire à partir du 01 janvier 2019 ou au-delà, et indique la position de GENFIT quant à l'application future de ces textes.

Aucun de ces textes n'a été appliqué par anticipation par GENFIT.

Nouvelles normes ou amendements Textes déjà adoptés par l'Europe		Date d'entrée en vigueur	Impact éventuel sur les comptes consolidés
IFRS 16 <i>Contrats de location</i>	IFRS 16 aligne la comptabilisation des contrats de location simple sur les contrats de location-financement.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2019.	Le groupe prévoit d'adopter IFRS 16 en utilisant la méthode rétrospective modifiée et a choisi de l'appliquer aux contrats qui étaient antérieurement identifiés comme contrats de location selon IAS 17 et IFRIC 4. Le Groupe prévoit d'utiliser les exemptions prévues pour les contrats de location dont le terme est de moins de 12 mois à la date de 1 ^{ère} application et ceux qui concernent des actifs de faible valeur. Le Groupe est en cours d'identification des contrats concernés (les plus importants étant les contrats de location des bâtiments) et d'évaluation de leur impact sur les états financiers consolidés du Groupe.

Nouveaux amendements Textes non encore adoptés par l'Europe		Date d'entrée en vigueur	Impact éventuel sur les comptes consolidés
Amendement à IAS 19 <i>Avantages au personnel</i>	Cet amendement à IAS 19 concerne la modification, réduction ou liquidation d'un régime à prestations définies	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2019.	Ces dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe
Amélioration des IFRS, cycle 2015-2017	Ce cycle concerne IFRS3, IFRS 11 IAS 12 et IAS 23.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2019	Ces dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.
IFRIC 23 <i>Incertitude relative aux traitements fiscaux</i>	IFRIC 23 clarifie l'application des dispositions d'IAS 12 concernant la comptabilisation et l'évaluation lorsqu'une incertitude existe sur le traitement de l'impôt sur le résultat.	Applicable pour les exercices ouverts à compter du 01 janvier 2019.	Ces dispositions ne devraient pas avoir d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

6.2.3. Correction d'erreurs

Dans le cadre de l'arrêté des comptes 2018, la Société a enregistré une correction technique des comptes antérieurement publiés pour l'exercice 2017, en application des dispositions d'IAS 8.

Ces modifications ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 4 février 2019.

L'incidence sur l'état du Résultat Net de l'exercice 2017, par rapport à celui qui a été préalablement publié est la suivante :

(en milliers d'euros, sauf résultat par action)	Exercice clos le 31/12/2017 publié	Correction du taux d'intérêt effectif relatif à l'emprunt obligataire	Correction relative à IAS 12	Exercice clos le 31/12/2017 corrigé	Voir note explicative ci-dessous
Produits d'exploitation					
Revenus industriels	118			118	
Autres produits	6 737			6 737	
Produits d'exploitation	6 856	0	0	6 856	
Charges d'exploitation					
Frais de recherche et développement	(54 189)			(54 189)	
Frais généraux et administratifs	(9 421)			(9 421)	
Autres produits et charges opérationnels	60			60	
Résultat opérationnel	(56 695)	0	0	(56 695)	
Produits financiers	642			642	
Charges financières	(2 168)	(928)		(3 096)	A
Résultat financier	(1 526)	(928)	0	(2 453)	
Résultat net avant impôt	(58 220)	(928)	0	(59 148)	
Charge d'impôt	(384)		3 804	3 420	B
Résultat net	(58 604)	(928)	3 804	(55 728)	

L'ensemble des corrections conduit à une réduction de la perte nette de 2 876 milliers d'euros, la portant ainsi à un montant de - 55 728 milliers d'euros contre - 58 604 milliers d'euros dans les comptes antérieurement publiés.

Les corrections portent principalement sur les éléments suivants :

- | | |
|---|---|
| A | <ul style="list-style-type: none"> Prise en compte du correct taux d'intérêt effectif (TIE) dans l'évaluation des charges financières relatives aux OCEANE dès leur inscription dans les comptes au 16 octobre 2017 pour 928 milliers d'euros en augmentation des charges financières. |
|---|---|

B	<p>Comptabilisation de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'impôt différé passif attaché à la composante capitaux propres des OCEANE (19 960 milliers d'euros) pour 5 648 milliers d'euros en diminution des capitaux propres dès la comptabilisation initiale de cet emprunt le 16 octobre 2017. • L'impôt différé passif généré au 31 décembre 2017 par la déduction fiscale des frais d'émission des OCEANE et la différence entre le taux effectif d'intérêt et la quote-part de coupon déductible (120 milliers d'euros net) en augmentation de la charge d'impôt en résultat (charge d'impôt différé); et • L'activation des reports déficitaires à hauteur des impôts différés passifs attachés aux deux points précédents, après prise en compte de la limitation à 50% de l'imputation des déficits reportables (au-delà de 1 million d'euros) et de l'échéancier de reversement de ces impôts différés passifs pour 3 724 milliers d'euros à la comptabilisation initiale de l'emprunt (produit d'impôt différé), utilisation des reports déficitaires de la période pour 121 milliers d'euros (charge d'impôt différé) et annulation de la charge d'impôt différé passif constatée pour 321 milliers d'euros au 31 décembre 2017, en diminution de la charge d'impôt en résultat soit un total de 3 924 milliers en réduction de la charge d'impôt en résultat (produit d'impôt différé).
---	---

Par conséquent, le montant de la perte par action pour l'exercice 2017 diminue de 1,88 euros à 1,79 euros.

L'impact des corrections d'erreurs sur l'état de la situation financière au 31 décembre 2017 est présenté dans le tableau ci-après :

PASSIF	A la date du 31/12/2017 publié	Correction du taux d'intérêt effectif relatif à l'emprunt obligataire	Correction relative à IAS 12	A la date du 31/12/2017 corrigé	Voir note explicative ci-dessous
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Capitaux propres					
Capital social	7 792			7 792	
Primes d'émission	257 580		(5 648)	251 932	C
Réserves consolidées	(102 531)			(102 531)	
Ecart de conversion	(8)			(8)	
Résultat net	(58 604)	(928)	3 804	(55 728)	D
Capitaux propres - part du Groupe	104 229	(928)	(1 844)	101 457	
Intérêts minoritaires	0			0	
Total - Capitaux propres	104 229	(928)	(1 844)	101 457	
Passifs non courants					
Emprunts obligataires non courants	153 611	928		154 539	E
Autres passifs financiers non courants	6 978			6 978	
Revenus et produits différés non courants	2			2	
Avantages au personnel non courants	936			936	
Impôt différé passif	321		1 844	2 165	F, G
Total - Passifs non courants	161 848	928	1 844	164 620	
Passifs courants					
Emprunts obligataires courants	1 329			1 329	
Autres passifs financiers courants	1 834			1 834	
Dettes fournisseurs et autres créditeurs courants	23 580			23 580	
Revenus et produits différés courants	1			1	
Provisions courantes	361			361	
Total - Passifs courants	27 106	0	0	27 106	
Total - Passif et capitaux propres	293 183	0	(0)	293 183	

Le bilan au 31 décembre 2017 a évolué en raison des modifications matérialisées dans le tableau présenté ci-dessus et notamment :

C	La composante capitaux propres des OCEANE (19 960 milliers d'euros) déterminée dans le cadre du « split accounting » selon IAS 32 a été diminuée du montant d'impôt différé passif constaté au titre d'IAS 12 (5 648 milliers d'euros).
D	Les impacts résultat sont la conséquence des éléments expliqués ci-dessus en A et B.
E	La part non courante de l'emprunt obligataire (OCEANE) est augmentée des charges financières calculées avec la correcte application du TIE.
F	La correction des impôts différés passifs au titre d'IAS 12 pour 1 844 milliers d'euros.
G	Après correction, les impôts différés passifs se montent à 2 165 milliers d'euros.

L'effet net global des corrections opérées est une réduction des capitaux propres de 2 772 milliers d'euros et une augmentation des passifs non courants du même montant.

6.3. REGLES ET METHODES COMPTABLES

6.3.1. Recours à des estimations et au jugement

La préparation des états financiers consolidés nécessite de la part de la Direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées régulièrement. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes concernent principalement le crédit d'impôt recherche (voir section [6.3.19.2. - « Crédit d'impôt recherche »](#)), les avantages au personnel (voir section [6.3.17. - « Avantages au personnel »](#)) et les paiements fondés sur des actions (voir section [6.19 - « Paiements fondés sur des actions »](#)), certaines natures de charge liées aux essais cliniques (voir section [6.18 - « Charges opérationnelles »](#)) et les emprunts convertibles ([6.12.1 - « Détail des emprunts obligataires »](#)).

6.3.2. Consolidation

Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ses rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.

Le Groupe contrôle l'ensemble des entités consolidées.

6.3.3. Monnaie étrangère

6.3.3.1. Opérations en monnaie étrangère

Les opérations en monnaie étrangère sont converties dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en appliquant le cours de change en vigueur à la date des transactions. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours de clôture.

Les différences de change sont comptabilisées dans l'état du résultat net.

6.3.3.2. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les actifs et passifs des activités à l'étranger dont les monnaies fonctionnelles sont différentes de l'euro sont convertis en euros en utilisant le taux de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de produits et de charges sont convertis en euros en utilisant le cours de change en vigueur à la date d'opération ou le taux moyen de la période de présentation de l'information financière à moins que cette méthode ne puisse être utilisée en raison d'importantes variations des taux de change.

Les différences de conversion sont comptabilisées directement en autres éléments du résultat global. Lors de la cession de tout ou partie d'une activité à l'étranger, les différences de conversion comptabilisées en réserves de conversion sont reconnues en résultat.

La monnaie de présentation du Groupe est l'euro, qui est également la monnaie fonctionnelle de GENFIT S.A.

La monnaie fonctionnelle de GENFIT CORP est le dollar US.

Parité : 1 dollar US (USD) = x euros (EUR)	Exercice clos le	Exercice clos le
	31/12/2017	31/12/2018
Taux de clôture	0,83382	0,87336
Taux moyen	0,88704	0,84758

6.3.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement les logiciels et les licences d'exploitation acquis par le Groupe. Elles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. La charge d'amortissement est comptabilisée sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles. La durée d'utilité estimée des logiciels et des licences d'exploitation est de 3 à 5 ans.

6.3.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont initialement comptabilisées à leur coût d'acquisition. Le coût comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif. Les frais de maintenance courante sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont engagés.

La charge d'amortissement est par la suite comptabilisée sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs. Si les éléments composant les immobilisations corporelles ont des durées d'utilité estimées différentes, ils sont comptabilisés séparément. Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque date de clôture et ajustés si nécessaire.

Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Matériel scientifique	De 2 à 12 ans
Matériel informatique	De 2 à 5 ans
Mobilier	De 4 à 10 ans
Véhicules	De 4 à 6 ans

Le profit ou la perte sur cession d'immobilisations corporelles correspond à la différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'immobilisation. La valeur nette est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé au poste « Autres produits et charges opérationnels ».

6.3.6. Contrats de location

GENFIT est preneur dans le cadre d'un certain nombre de contrats de location (voir section [6.6. - « Immobilisations corporelles »](#)).

6.3.6.1. Contrats de location-financement

Lorsque la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont transférés du bailleur au preneur, les contrats de location sont qualifiés de location-financement, ce qui donne lieu à la comptabilisation initiale d'une immobilisation égale à la juste valeur du bien concerné ou à la valeur actualisée des paiements futurs minimaux dus au titre du contrat, lorsqu'elle est inférieure. Ils sont par la suite amortis ou dépréciés, le cas échéant. Les passifs financiers en résultant sont enregistrés aux postes « Passifs financiers non courants » et « Passifs financiers courants ».

6.3.6.2. Contrats de location simple

Un contrat de location est qualifié en contrat de location simple dans le cas où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété n'est pas transférée au preneur.

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location.

Les avantages reçus du bailleur tels que les franchises de loyer ou les paiements variables sont répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

6.3.7. Dépréciation d'immobilisations corporelles, d'immobilisations incorporelles et des écarts d'acquisition

Lorsque des indices de perte de valeur sont identifiés, les immobilisations incorporelles et corporelles amortissables font l'objet d'un test de dépréciation, conformément à IAS 36, *Dépréciation d'actifs*.

Le Groupe n'a pas d'écart d'acquisition.

6.3.8. Instruments financiers

IFRS 9, *instruments financiers*, remplace IAS 39, *instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, à compter de l'exercice 2018, et prend en compte les trois aspects de la comptabilisation des instruments financiers : (a) classification et évaluation, (b) dépréciation, (c) comptabilité de couverture.

La première application de IFRS 9 n'a pas d'impact sur les états financiers du Groupe.

Les prêts et emprunts sont, à l'entrée, évalués et comptabilisés à la juste valeur puis enregistrés à leur coût amorti.

6.3.9. Stocks et en-cours

La Société comptabilise des stocks de consommables de laboratoire dans le cadre de ses anciennes alliances de co-recherche.

Ces stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est calculé au coût moyen unitaire pondéré.

6.3.10. Créances clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont comptabilisés à leur juste valeur qui correspond à la valeur nominale des factures, à moins que les conditions de paiement nécessitent un ajustement significatif lié à l'effet d'actualisation de la valeur temps aux taux d'intérêt du marché. Les créances clients sont ensuite évaluées au coût amorti. Une dépréciation des créances clients est enregistrée si leur valeur recouvrable devient inférieure à leur valeur comptable.

Les créances sont comptabilisées en actifs courants, à l'exception de celles qui arrivent à échéance plus de 12 mois après la date de clôture.

6.3.11. Autres actifs financiers

Les prêts et créances sont des actifs financiers dont les montants déterminés ou déterminables sont non cotés sur un marché actif, et sont évalués selon la méthode du coût amorti.

Les profits ou les pertes résultant d'une variation de la juste valeur d'un actif financier disponible à la vente sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, à l'exception des pertes de valeur et des profits et pertes de change, jusqu'à ce que l'actif financier soit décomptabilisé. Le cumul des profits ou des pertes précédemment comptabilisés dans les autres éléments du résultat global sont alors reclassés des capitaux propres en résultat net au titre d'un ajustement de reclassement.

6.3.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les disponibilités en caisse et les dépôts à vue ainsi que les placements à court terme présentant une grande liquidité. Ils sont aisément convertibles en un montant de liquidités défini et présentent par conséquent un risque négligeable de variation de valeur. Ils comprennent aussi les placements sous forme d'Organisme de Placements Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) dont les caractéristiques permettent de les considérer comme des actifs financiers disponibles à la vente.

Initialement comptabilisés à leur coût d'acquisition à la date d'opération, les placements sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en résultat financier net.

6.3.13. Capitaux propres

Le capital social comprend les actions ordinaires et les actions ordinaires à droits de vote doubles classées en tant que capitaux propres. Les coûts directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction de la prime d'émission.

Le contrat de liquidité consiste en un programme de rachat d'actions propres confié à un prestataire de services d'investissement. Les achats et ventes d'actions propres réalisés dans le cadre de contrat sont comptabilisés directement en capitaux propres.

6.3.14. Passifs financiers

Les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nets des coûts de transaction directement attribuables, et sont ensuite évalués à leur coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La comptabilisation des passifs financiers du Groupe est identique à ce qu'elle était sous IAS 39. De même que pour l'IAS 39, IFRS 9 impose que les passifs éventuels qui sont des instruments financiers soient évalués à la juste valeur, et dont les changements de la juste valeur soient reconnus au compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise les passifs financiers lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Les Emprunts Obligataires en Obligations Convertibles ou Échangeables en Actions Nouvelles ou Existantes (OCEANE) ([6.12.1 – « Détail des emprunts obligataires »](#)) sont comptabilisés de la manière suivante : conformément à la norme IAS 32, *Instruments financiers : présentation*, si un instrument financier comporte différentes composantes ayant pour certaines des caractéristiques de dettes et pour d'autres des caractéristiques de capitaux propres, l'émetteur doit classer comptablement ces différentes composantes séparément.

La composante classée en dettes financières est évaluée, en date d'émission, à la juste valeur conformément à la norme IAS 39, *Instruments financiers : comptabilisation et évaluation*, sur la base des flux de trésorerie futurs contractuels actualisés au taux de marché (tenant compte du risque de crédit de l'émetteur) d'une dette ayant des caractéristiques similaires mais ne comportant pas d'option de conversion en actions.

La valeur de l'option de conversion est calculée par différence entre le prix d'émission de l'obligation et la juste valeur de la composante dette. Après déduction de la quote-part de frais associés à l'opération, ce montant est enregistré au poste « Primes d'émission » au sein des capitaux propres et fait l'objet d'un calcul d'impôts différés constatés directement en capitaux propres en conformité avec IAS 12.28.

La composante dette (après déduction de la quote-part de frais associés à l'opération au prorata de la part respective entre dette et option de conversion) est valorisée au coût amorti. Une charge d'intérêt théorique, comptabilisée en résultat net, est calculée selon le taux d'intérêt effectif pour ramener progressivement la composante dette à hauteur du montant qui sera remboursé (ou converti) à l'échéance. Ce montant fait l'objet d'un calcul d'impôt différé. La composante capitaux propres n'est pas réévaluée.

6.3.15. Dettes fournisseurs et autres créditeurs

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs sont initialement comptabilisés à la juste valeur de la somme à payer. Cette valeur correspond généralement à la valeur nominale, en raison de la durée relativement courte entre la comptabilisation de l'instrument et son remboursement.

6.3.16. Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation au moment de l'arrêt des comptes (juridique, réglementaire, contractuelle ou implicite) résultant d'un événement passé, dont il est probable que l'extinction nécessite une sortie de trésorerie et dont la valeur peut être estimée de façon fiable.

Le montant de la provision correspond à la meilleure estimation à la date de clôture de la dépense nécessaire pour éteindre l'obligation potentielle.

Les provisions sont actualisées si l'effet de la valeur temps est significatif.

6.3.17. Avantages au personnel

Les régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi du Groupe sont composés de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

6.3.17.1. Régimes à prestations définies

Le terme « régimes à prestations définies » désigne les régimes français de retraite dans le cadre desquels le Groupe s'engage à garantir un certain montant ou niveau de prestations défini par contrat. L'obligation découlant de ces régimes est évaluée de façon actuarielle au moyen de la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode consiste à mesurer l'obligation au moyen d'une projection du salaire en fin de carrière et des droits acquis à la date d'évaluation, selon les termes de la convention collective, des accords d'entreprise et de la législation applicable.

Des hypothèses actuarielles permettent de déterminer les obligations au titre de ces prestations. Le montant des paiements futurs est déterminé en fonction d'hypothèses démographiques et financières telles que le taux de mortalité, la rotation du personnel, les augmentations de salaires et l'âge de la retraite, puis ramenés à leur valeur actualisée. Le taux d'actualisation utilisé correspond au rendement à la date de clôture des obligations notées AA et dont la date d'échéance est proche des paiements attendus au titre des obligations du Groupe.

Les réévaluations du passif net au titre des prestations définies qui comprennent les gains et pertes actuariels sont comptabilisées immédiatement dans l'état des autres éléments du résultat global.

Le Groupe détermine les charges d'intérêt nettes liées au passif net au titre des prestations définies pour la période en appliquant au passif net au titre des prestations définies le taux d'actualisation utilisé au début de l'exercice pour évaluer l'obligation au titre des prestations définies. Ce calcul prend en compte toute variation du passif net au titre des prestations définies résultant du paiement de cotisations et du règlement de prestations au cours de la période.

6.3.17.2. Régimes à cotisations définies

La gestion des régimes à cotisations définies est confiée à une organisation externe à laquelle le Groupe verse des contributions régulières. Les paiements effectués par le Groupe au titre de ces régimes sont comptabilisés en charges de la période dans l'état du résultat net.

6.3.17.3. Avantages à court terme

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des primes réglées en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation, au moment de l'arrêté des comptes, juridique ou implicite d'effectuer les paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

6.3.18. Revenus

Les revenus enregistrés en 2017 et en 2018 correspondent principalement à la sous-location d'une partie des locaux du siège du Groupe.

Le Groupe n'a pas encore conclu de contrats avec des clients qui pourraient entrer dans le champ de IFRS 15.

6.3.19. Autres produits

6.3.19.1. Subventions d'exploitation

Le Groupe a perçu jusqu'en 2016 différents types de subventions d'exploitation. Ces aides publiques sont prévues et gérées par des entités détenues par le gouvernement français, notamment BPI France (« Banque Publique d'Investissement »), anciennement dénommée OSEO Innovation.

Les subventions reçues ne sont pas remboursables. Les avances conditionnées perçues sont soumises à un taux d'intérêt faible ou nul, selon les conditions du contrat y afférent.

Subventions liées à des actifs

Les subventions liées à des actifs visent à financer l'acquisition d'actifs à long terme. Elles sont systématiquement comptabilisées en produits différés dans l'état de la situation financière et en « Autres produits » dans l'état du résultat net sur la durée d'utilité des actifs correspondants.

Subventions liées au résultat

Les subventions liées au résultat visent à financer des programmes de recherche.

Elles sont présentées en produits différés au sein des autres passifs courants et non courants dans l'état de la situation financière et comptabilisées en « Autres produits » dans l'état de résultat net lorsque des frais liés aux programmes de recherche sont encourus.

Avances conditionnées liées aux programmes de recherche

Les avances conditionnées octroyées à un taux d'intérêt faible ou nul visent à financer des programmes de recherche.

Conformément à IAS 20, *Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique*, les avantages liés au taux d'intérêt nul ou faible par rapport au taux d'intérêt du marché sont considérés comme des subventions publiques et comptabilisés comme tels. Un passif financier est comptabilisé au titre des produits liés à l'avance diminués du montant de la subvention, et les charges d'intérêt sont ensuite enregistrées selon la méthode du taux d'intérêt effectif en utilisant un taux d'intérêt de marché.

La portion des avances conditionnées correspondant à la subvention est comptabilisée de la même manière que les subventions liées au résultat.

Les avances octroyées par BPI France sont remboursées en cas de succès commercial. Par ailleurs, si le Groupe décide de mettre un terme au programme de recherche, le remboursement de l'avance commerciale peut être exigé. Si un programme échoue, le remboursement d'un montant forfaitaire minimum peut être exigé. Le solde, le cas échéant, est requalifié en subvention et repris concomitamment en « Autres produits » dans l'état du résultat net.

6.3.19.2. Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est accordé aux entités par les autorités fiscales françaises afin de les inciter à mener des recherches techniques et scientifiques. Les entités dont les dépenses de recherche répondent aux critères du CIR bénéficient d'un crédit d'impôt pouvant être utilisé pour le paiement de leur impôt sur le résultat au titre de l'année fiscale au cours de laquelle ces dépenses ont été encourues et des trois années suivantes. Dans le cas où, à la fin de la période de trois ans, le montant des impôts exigibles se révèle inférieur à la totalité du crédit d'impôt, les autorités remboursent à l'entité la différence en trésorerie. Si, au vu de certains critères relatifs à son chiffre d'affaires, ses effectifs ou ses actifs, une entité peut être considérée comme une petite ou moyenne entreprise, elle peut demander le versement immédiat du crédit d'impôt recherche. Le Groupe répond à ces critères.

Le Groupe établit une demande de CIR pour les dépenses de recherche encourues au cours de chaque année fiscale et comptabilise le montant obtenu au poste « Autres produits » de l'état du résultat net de la même année fiscale. Dans les notes annexes aux comptes consolidés, le montant obtenu est comptabilisé au poste « Crédit d'impôt recherche » (voir sections [6.7. - « Créances clients et autres débiteurs »](#) et [6.17. - « Produits d'exploitation »](#)). Le crédit d'impôt recherche lié aux exercices 2010, 2011, 2012 et 2014 a fait l'objet d'un contrôle fiscal et de propositions de rectifications que le Groupe a contesté en utilisant les voies de recours à sa disposition (voir section [6.23 - « Litiges et passifs éventuels »](#)).

6.3.20. Frais de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans les comptes (voir section [6.18. - « Charges opérationnelles »](#)).

Conformément à IAS 38, *Immobilisations incorporelles*, les dépenses de développement sont uniquement enregistrées en immobilisations incorporelles si elles répondent aux critères suivants :

- la faisabilité technique, qui est nécessaire à la réalisation du projet de développement ;
- l'intention d'achever le projet et de mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la capacité à mettre en service l'immobilisation incorporelle ;
- la preuve de la probabilité d'avantages économiques futurs associés à l'actif ;
- la disponibilité des ressources techniques, financières et autres appropriées pour la réalisation du projet ; et
- une évaluation fiable des dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

6.3.21. Classification des charges opérationnelles

Les frais de recherche et développement comprennent :

- les charges de personnel ;
- les coûts liés aux employés externes détachés à la Société (développement clinique et informatique) ;
- les fournitures de laboratoire et les coûts liés aux installations ;
- les dotations au Fonds de dotation The NASH Education ProgramTM destinées notamment à financer la création d'un registre de patients
- les honoraires versés aux conseillers scientifiques et les activités de recherche et développement confiées par contrat à des tiers ; et
- les droits de propriété intellectuelle correspondant au dépôt des brevets du Groupe.

Les activités de recherche et développement confiées par contrat à des tiers comprennent les services sous-traités pour des raisons techniques et/ou réglementaires. Cela inclut notamment la production de principe actif et d'unités thérapeutiques, tout ou partie des études cliniques et pré-cliniques nécessaires au développement des candidats-médicaments et des candidats-biomarqueurs de GENFIT.

Les frais généraux et administratifs comprennent :

- les frais de personnel liés aux fonctions de direction générale, financière, juridique, de développement des activités, de propriété intellectuelle, de ressources humaines et de communication ;
- les charges liées aux installations ;
- les honoraires juridiques, comptables et de commissariat aux comptes ;
- les honoraires versés aux sociétés en charge des relations presse et de la communication ;
- les coûts liés aux employés externes détachés à la Société (sécurité et accueil) ;
- les autres frais de services (recrutement, etc ...) ;
- les dotations au Fonds de dotation The NASH Education ProgramTM destinées notamment à financer la journée internationale de la NASH, et ;
- les droits de propriété intellectuelle correspondant au maintien des brevets du Groupe.

6.3.22. Paiements fondés sur des actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des droits à paiement fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux salariés, dirigeants, administrateurs et consultants est comptabilisée en charges de rémunération, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période d'acquisition des droits. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre des droits pour lesquels il est estimé que les conditions de service et de performance hors marché seront remplies.

La juste valeur des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres accordés aux membres du personnel est évaluée à l'aide de la formule de Black-Scholes en ce qui concerne les BSA et les BSAAR et à l'aide de la formule Monte Carlo pour les options de souscription d'actions et les actions gratuites. Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue, la durée de vie attendue des instruments, les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'État). Concernant les BSAAR, les conditions de service et de performance hors marché ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur. S'agissant des options de souscription d'actions et des actions gratuites, les conditions de marché sont prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur pour les plans d'attribution qui en prévoient. Pour les droits à paiement fondés sur des actions assortis d'autres conditions, l'évaluation de la juste valeur à la date d'attribution reflète ces conditions et les écarts entre l'estimation et la réalisation ne donnent lieu à aucun ajustement ultérieur.

GENFIT peut également accorder, en échange de services, des paiements fondés sur des actions réglés en instruments de capitaux propres à des consultants qui ne sont pas considérés comme ses employés. Le cas échéant, le montant des paiements fondés sur des actions accordés en échange des services correspond à la valeur des services évaluée lorsqu'ils sont rendus par les consultants. Si la valeur des services ne peut être évaluée de manière fiable, elle est évaluée par rapport à la juste valeur des instruments de capitaux propres accordés.

Les paiements fondés sur des actions accordés aux consultants sont composés de bons de souscription d'actions, dont certains peuvent être rachetés à la discrétion de GENFIT.

Les paiements fondés sur des actions accordés aux salariés sont composés de bons de souscription d'actions, d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites.

6.3.23. Impôt sur le résultat

La charge (ou le produit) d'impôt comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé, le cas échéant.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles entre la base fiscale et la base comptable des actifs et des passifs.

Des actifs d'impôt différé ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que :

- dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels ceux-ci pourront être imputés ;
- s'il existe des impôts différés passifs pour la même entité et dans la même juridiction fiscale sur lesquelles les imputer.

6.3.24. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux actionnaires ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le résultat dilué par action se calcule en ajustant le résultat net attribuable aux actionnaires ordinaires et le nombre moyen d'actions en circulation pondéré des effets de tous les instruments potentiellement dilutifs (bons de souscription d'actions, bons de souscription et d'acquisition d'actions remboursables, attributions d'actions gratuites, options de souscription, obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes).

6.3.25. Secteurs opérationnels

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général sont les principaux décideurs opérationnels du Groupe.

Le Conseil d'Administration et le Directeur Général supervisent les transactions et gèrent l'activité comme celles d'un seul segment ayant une seule activité : la recherche et le développement dans le domaine des médicaments innovants, dont la mise sur le marché est tributaire de la réussite de la phase de développement clinique.

6.4. GESTION DU RISQUE FINANCIER

Le Groupe peut être exposé aux risques suivants liés à des instruments financiers : risque de change, risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque de crédit.

6.4.1. Risque de change

A la date du présent document, l'exposition au risque de change de la Société est modérée puisque la majorité de ses opérations est libellée en euros, à l'exception notamment des opérations réalisées en dollars U.S. par GENFIT CORP.

A l'avenir, et notamment dans le cadre des essais cliniques, le Groupe sera amené à gérer davantage d'opérations libellées en devises étrangères ou exposées indirectement au risque de change, ce qui augmentera son exposition globale à ce risque.

Cette augmentation de l'exposition globale du Groupe à ce risque sera notamment fonction :

- des devises dans lesquelles elle percevra ses revenus ;
- des devises choisies lors de la signature de conventions, tels des accords de licences, de co-commercialisation ou de co-développement ;
- de la localisation géographique des essais cliniques réalisés sur ses candidats-médicaments ou biomarqueurs ;
- de la possibilité, pour des cocontractants, de transférer indirectement le risque de change sur le Groupe , et
- de sa politique de couverture de change.

Au cours de l'exercice 2017, le Groupe a eu recours à quelques instruments de couverture spécifiques (achat de dollars U.S. et SICAV en dollars U.S., achats de dollars U.S. à terme). En 2018, le Groupe a étudié la mise en place d'autres instruments de couverture appropriés sans y recourir.

Le tableau suivant présente la sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de 10 % du dollar U.S. contre Euro au cours des exercices 2017 et 2018 :

Sensibilité des dépenses du Groupe à une variation de +/- 10% du dollar US versus l'euro (En milliers d'euros ou en milliers de dollars US)	Exercice clos le	
	31/12/2017	31/12/2018
Dépenses libellées en dollars US	5 993	9 613
Equivalent en euros, sur la base des parités décrites ci-dessous	4 997	8 396
Equivalent en euros, en cas de hausse de 10% du dollar US vs euro	5 552	9 328
Equivalent en euros, en cas de baisse de 10% du dollar US vs euro	4 543	7 632

31/12/2018 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,145 dollars US

31/12/2017 : Equivalent en euros, sur la base d'une parité de 1 euro = 1,1993 dollars US

L'impact net du risque de change opérationnel s'est traduit au titre de l'exercice 2017 par une perte de change latente et réalisée de 765 millions d'euros partiellement compensée par un gain de change de 59 millions d'euros , et au titre de

l'exercice 2018 par une perte de change latente et réalisée de 127 milliers d'euros partiellement compensée par un gain de change de 101 milliers d'euros mais ces gains et pertes ne préjugent pas de l'impact futur du risque de change.

6.4.2. Risque de taux d'intérêt

À l'heure actuelle, le Groupe a uniquement perçu des avances gouvernementales ou conditionnées assorties d'intérêts nuls ou à taux fixe, généralement inférieur à celui du marché. Le seul emprunt à taux variable a été remboursé en 2017. Par conséquent, l'exposition du Groupe aux variations des taux d'intérêt découlant de ses passifs n'est pas significative.

Au 31 décembre 2018, les passifs financiers du Groupe s'élevaient à 169 593 milliers d'euros (au 31 décembre 2017 : 164 680 milliers d'euros, montant net de la part capitaux propres des obligations convertibles et de leur coût d'émission). Les emprunts en cours sont souscrits à taux fixe. L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt découlant de ses actifs financiers est également limitée, puisque ces actifs sont essentiellement des OPCVM libellées en euros, des bons à moyen terme négociables et des comptes à terme à taux progressifs.

6.4.3. Risque de liquidité

Les passifs financiers du Groupe comprennent principalement des obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (OCEANE), des avances gouvernementales liées à des projets de recherche, et des emprunts bancaires. Le remboursement des avances conditionnées reçues dépend du succès commercial du programme de recherche concerné.

La Société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir. Le Groupe dispose au 31 décembre 2018 de 208 553 milliers d'euros de trésorerie, équivalents de trésorerie et autres actifs financiers (au 31 décembre 2017 : 274 581 milliers d'euros). Le Groupe dispose au 31 décembre 2018 de 37 647 milliers d'euros de trésorerie nette, constitué de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, minoré de la valeur comptable des OCEANE et des passifs financiers courants et non courants, (au 31 décembre 2017 : 109 141 milliers d'euros). Au vu de ce montant au 31 décembre 2018, la Société ne considère pas être exposée à un risque de liquidité à court terme. En particulier, la Société estime que le montant de la trésorerie, équivalents de trésorerie, et instruments financiers courants est suffisant pour assurer son financement, au regard de ses projets et obligations actuels, au cours des douze prochains mois, a minima.

Toutefois, ces fonds pourraient ne pas se révéler suffisants pour faire face à un besoin de financement supplémentaire, ce qui requerrait alors de nouveaux financements dont la mise en œuvre et les conditions dépendront de facteurs, notamment économiques et de marché, sur lesquels le Groupe n'exerce pas de contrôle.

6.4.4. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière dans le cas où un client ou une contrepartie d'un actif financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. L'exposition du Groupe au risque de crédit est liée à ses créances clients, et aux autres actifs financiers.

La politique du Groupe consiste à gérer ce risque en effectuant des transactions avec des tiers présentant une bonne qualité de crédit.

6.5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des logiciels bureautiques et administratifs, ainsi que des logiciels scientifiques acquis par le Groupe.

Immobilisations incorporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 31/12/2018
Valeurs brutes						
Logiciels	1 900	216	(67)	0	0	2 049
Brevets	21	0	0	0	0	21
Autres immobilisations incorporelles	0	313	0	0	0	313
TOTAL - Valeurs brutes	1 921	529	(67)	0	0	2 384
Amortissements et pertes de valeur						
Logiciels	(1 264)	(370)	67	0	0	(1 567)
Brevets	(21)	0	0	0	0	(21)
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeur	(1 285)	(370)	67	0	0	(1 588)
TOTAL - Net	636	159	0	0	0	796

Immobilisations incorporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 31/12/2017
Valeurs brutes						
Logiciels	1 688	268	(56)	0	0	1 900
Brevets	21	0	0	0	0	21
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Valeurs brutes	1 709	268	(56)	0	0	1 921
Amortissements et pertes de valeur						
Logiciels	(1 020)	(298)	54	0	0	(1 264)
Brevets	(21)	0	0	0	0	(21)
Autres immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeur	(1 042)	(298)	54	0	0	(1 285)
TOTAL - Net	668	(29)	(2)	0	0	636

6.6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Immobilisations corporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2017	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 31/12/2018
Valeurs brutes						
Valeurs brutes - Constructions sur sol d'autrui	11	0	0	0	1 447	1 458
Valeurs brutes - Equipements scientifiques	9 576	1 484	(235)	0	54	10 879
Valeurs brutes - Installations, aménagements	1 126	443	(43)	0	5	1 531
Valeurs brutes - Matériel de transport	99	0	0	0	0	99
Valeurs brutes - Equipements informatiques	1 954	200	(5)	0	(702)	1 446
Valeurs brutes - Equipements de bureau	357	8	(4)	0	0	361
Valeurs brutes - Immobilisations en cours	(0)	805	0	0	(804)	0
TOTAL - Valeurs brutes	13 123	2 939	(288)	0	0	15 774
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements et pertes de valeurs - Constructions sur sol d'autrui	(0)	(1)	0	0	0	(1)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements scientifiques	(5 063)	(1 142)	218	0	0	(5 988)
Amortissements et pertes de valeurs - Installations, aménagements	(722)	(91)	43	0	0	(769)
Amortissements et pertes de valeurs - Matériel de transport	(24)	(21)	0	0	0	(45)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements informatiques	(703)	(216)	4	0	0	(915)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements de bureau	(285)	(11)	4	0	0	(292)
Amortissements et pertes de valeurs - Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeurs	(6 798)	(1 481)	270	0	0	(8 010)
TOTAL - Net	6 324	1 459	(18)	0	0	7 764

Immobilisations corporelles - Mouvements (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2016	Augmentations	Diminutions	Ecart de conversion	Reclassements	A la date du 31/12/2017
Valeurs brutes						
Valeurs brutes - Constructions sur sol d'autrui	0	11	0	0	0	11
Valeurs brutes - Equipements scientifiques	6 078	3 546	(49)	0	0	9 576
Valeurs brutes - Installations, aménagements	988	138	0	0	0	1 126
Valeurs brutes - Matériel de transport	82	61	(44)	0	0	99
Valeurs brutes - Equipements informatiques	1 475	211	(12)	0	281	1 954
Valeurs brutes - Equipements de bureau	317	40	0	0	0	357
Valeurs brutes - Immobilisations en cours	(0)	281	0	0	(281)	(0)
TOTAL - Valeurs brutes	8 940	4 287	(105)	0	0	13 123
Amortissements et pertes de valeur						
Amortissements et pertes de valeurs - Constructions sur sol d'autrui	0	(0)	0	0	0	(0)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements scientifiques	(4 438)	(673)	48	0	0	(5 063)
Amortissements et pertes de valeurs - Installations, aménagements	(657)	(65)	0	0	0	(722)
Amortissements et pertes de valeurs - Matériel de transport	(29)	(17)	22	0	0	(24)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements informatiques	(530)	(184)	11	0	0	(703)
Amortissements et pertes de valeurs - Equipements de bureau	(276)	(9)	0	0	0	(285)
Amortissements et pertes de valeurs - Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0
TOTAL - Amortissements et pertes de valeurs	(5 930)	(949)	81	0	0	(6 798)
TOTAL - Net	3 010	3 338	(24)	0	0	6 324

Les actifs faisant l'objet d'un contrat de location-financement sont des équipements scientifiques. Leur valeur nette comptable au 31 décembre 2018 s'élève à 1 889 milliers d'euros (au 31 décembre 2017 : 1 895 milliers d'euros).

Engagements financiers - contrats de location simple

Les montants des loyers au titre des contrats de location simple de biens immobiliers du Groupe (Loos, Paris et Cambridge, Massachussets, USA) et les paiements futurs minimum au titre de ces contrats sont les suivants :

Paiements minima - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2017	31/12/2018
Paiements minima - au titre de la période	1 072	1 153
Paiements minima futurs - au titre des locations simples (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Paiements minima - à moins d'un an	1 072	1 213
Paiements minima - entre 1 et 5 ans	3 832	3 262
Paiements minima - à plus de 5 ans	293	316
TOTAL	5 197	4 791

GENFIT a accordé au bailleur une garantie de paiement de loyer d'un montant de 455 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (montant identique au 31 décembre 2017) au titre du contrat de location pour les locaux du siège social situés à Loos. En mai 2018, le Groupe a signé un contrat avec un tiers indépendant qui détient les bâtiments du siège, pour une extension d'environ 1000 m2 pour un montant maximal de 2 500 milliers d'euros. La date de mise à disposition est fixée à la fin du premier trimestre 2019.

Engagements financiers - contrats de location financement

Les paiements futurs minimum au titre des contrats de location financement s'élevaient à :

Paiements minima futurs - au titre des locations financement (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Paiements minima - à moins d'un an	439	539
Paiements minima - entre 1 et 5 ans	1 489	1 404
Paiements minima - à plus de 5 ans	0	0
Total - Paiements minima	1 928	1 943
Dont : Principal - à moins d'un an	420	520
Dont : Principal - entre 1 et 5 ans	1 460	1 381
Dont : Principal - à plus de 5 ans	0	0
Total - Dont : Principal	1 880	1 900
Dont : Intérêts - à moins d'un an	18	19
Dont : Intérêts - entre 1 et 5 ans	29	23
Dont : Intérêts - à plus de 5 ans	0	0
Total - Dont : Intérêts	48	42

6.7. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

Créances clients et autres débiteurs - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Créances clients	61	25
Crédit d'impôt recherche	8 466	8 785
Créances sociales	3	10
Créances de TVA	994	1 103
Subventions à recevoir	13	(0)
Autres créances	340	361
TOTAL	9 876	10 284

Créances clients et autres débiteurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Créances clients	61	25
Crédit d'impôt recherche	6 545	7 295
Créances sociales	3	10
Créances de TVA	994	1 103
Subventions à recevoir	13	(1)
Autres créances	340	361
TOTAL	7 955	8 794

Créances clients et autres débiteurs - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Créances clients	0	0
Crédit d'impôt recherche	1 921	1 489
Créances sociales	0	0
Créances de TVA	0	0
Subventions à recevoir	0	0
Autres créances	0	0
TOTAL	1 921	1 489

Au 31 décembre 2018, les créances clients ni échues ni dépréciées s'élevaient à 7 milliers d'euros contre 49 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, les créances clients échues s'élevaient à 18 milliers d'euros contre 12 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Au 31 décembre 2018, la part des créances clients classées en clients douteux se monte à 4 milliers d'euros. (Au 31 décembre 2017, la part des créances clients classées en clients douteux se montait à 73 milliers d'euros.

Au cours de cette période, la majeure partie de ces créances classées en clients douteux a été constatée en créances irrécouvrables, à hauteur de 57 milliers d'euros.

Crédit d'impôt recherche

Le crédit d'impôt recherche à recevoir au 31 décembre 2018 comprend :

- le montant versé dans le cadre du paiement partiel de l'avis de mise en recouvrement (333 milliers d'euros) dans le cadre du contrôle fiscal,
- le solde du montant à recevoir au titre de l'année 2014 (1 140 milliers d'euros),

- le solde du montant à recevoir au titre de l'année 2016 (447 milliers d'euros), ces deux sommes étant utilisées en tant que compensation partielle de l'avis de mise en recouvrement et du rappel lié au CIR 2014, comme décrit à la section [6.23. - « Litiges et passifs éventuels »](#).
- le montant reçu suite au jugement favorable du tribunal de Montreuil (432 milliers d'euros) étant déduit.

A ces sommes, s'ajoute le montant estimé au 31 décembre 2018 de la créance de crédit d'impôt recherche qui s'élève à 7 295 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018, les autres débiteurs se composent principalement des créances de TVA pour 1 103 milliers d'euros, d'avoir à recevoir de fournisseurs pour 235 milliers d'euros, et de la créance de CICE pour 122 milliers d'euros.

6.8. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers sont constitués de :

Actifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Prêts	219	259
Dépôts et cautionnements versés	274	284
Contrats de liquidité	267	770
TOTAL	760	1 313

Actifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Prêts	0	0
Dépôts et cautionnements versés	31	0
Contrats de liquidité	0	0
TOTAL	31	0

Actifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Prêts	219	259
Dépôts et cautionnements versés	243	284
Contrats de liquidité	267	770
TOTAL	729	1 313

Le contrat de liquidité, conclu avec un prestataire de service d'investissement, est destiné à favoriser la régularité des cotations des titres du Groupe .

Au titre du contrat de liquidité conclu avec CM-CIC Market Solutions, GENFIT a procédé, au cours de la période, à un apport complémentaire de 1 000 milliers d'euros.

Au 31 décembre 2018, le compte de liquidité faisait apparaître un solde en espèces se montant à 770 milliers d'euros.

Par ailleurs, CM-CIC Market Solutions détient pour le compte de GENFIT 27 911 titres, comptabilisés en diminution des capitaux propres.

6.9. AUTRES ACTIFS

Les autres actifs, s'élevant à 2 078 milliers d'euros au 31 décembre 2018 et 1 761 milliers d'euros au 31 décembre 2017, correspondent aux charges constatées d'avance liées à des charges opérationnelles courantes. Cette augmentation suit l'accroissement des charges d'exploitation de l'exercice 2018.

6.10. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Les principaux éléments des équivalents de trésorerie sont :

- les OPCVM et les comptes courants portant intérêt disponibles immédiatement ;
- les comptes à terme, disponibles aux échéances contractuelles ou en cas de sortie anticipée ;
- les bons à moyen terme négociables, disponibles aux échéances trimestrielles ou en cas de sortie anticipée.

Ces investissements à court terme présentent une grande liquidité et sont soumis à des risques faibles de variation de valeur.

Trésorerie et équivalents de trésorerie (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme	244 279	201 522
Solde débiteurs de banque	29 541	5 718
TOTAL	273 820	207 240

Valeurs mobilières de placements et dépôts à terme (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
OPCVM	38 052	29 189
COMPTES A TERME	138 967	124 316
BONS A MOYEN TERME NEGOCIABLES	4 150	0
COMPTE COURANT REMUNERE	63 110	48 017
TOTAL	244 279	201 522

6.11. CAPITAUX PROPRES

Les actions ordinaires sont classées en capitaux propres. Tout actionnaire, quelle que soit sa nationalité, dont les actions sont entièrement libérées et nominative depuis au moins deux ans, bénéficie de droits de vote double dans les conditions prévues par la loi (article 32 des statuts de la Société).

Au 31 décembre 2018, 2 300 214 actions étaient détenues depuis plus de deux ans et conféraient à leurs détenteurs des droits de vote doubles (7,38 % du capital social émis).

Variations du capital social en 2018

Le Conseil d'Administration a constaté le 27 décembre 2018 que certaines des conditions de performance liées aux AGA D 2016-1 et la totalité des conditions de performance des AGA S 2016-1 étaient atteintes, 17 484 actions étant ainsi devenues définitivement acquises, le capital social a été augmenté corrélativement.

Variations du capital social en 2017

La Société a réalisé le 16 octobre 2017 une émission d'OCEANE (à échéance du 16 octobre 2022) d'un montant nominal de 180 millions d'euros. L'enregistrement comptable de cette opération se fait sous forme d'une composante dette et d'une composante capitaux propres, cette dernière a été évaluée à 14 312 milliers d'euros (voir section [6.12.1 - « Détail des emprunts obligataires »](#)).

6.12. PASSIFS FINANCIERS

6.12.1. Détail des emprunts obligataires

La Société a réalisé le 16 octobre 2017 une émission d'OCEANE (à échéance du 16 octobre 2022) d'un montant nominal de 180 millions d'euros.

Emprunts obligataires - descriptif général

Nombre d'obligations	6 081 081
Valeur d'émission / nominale de l'emprunt	179 999 997,60 €
Valeur nominale unitaire des obligations	29,60 €
Prime de conversion / échange	30%
Taux d'intérêt nominal annuel	3,5%
Taux d'intérêt effectif	7,3%
Emission	16/10/2017
Remboursement	16/10/2022
	Par rapport au cours de référence de l'action GENFIT (22,77 €).
	Payable semestriellement à terme échu.
	Au pair
	Remboursement anticipé au gré de la société à compter du 06/11/2020 si la moyenne arithmétique des cours moyens pondérés par les volumes de l'action GENFIT du ratio de conversion des actions en vigueur (sur une période de 20 jours de bourse) excède 150% de la valeur nominale des OCEANE.

Emprunts obligataires - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Emprunts obligataires	155 868	160 489
TOTAL	155 868	160 489

Emprunts obligataires - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Emprunts obligataires	1 329	1 312
TOTAL	1 329	1 312

Emprunts obligataires - Non courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Emprunts obligataires	154 539	159 176
TOTAL	154 539	159 176

En cas de conversion de toutes les obligations convertibles, la dilution ressortirait à 19,5% (en % de détention du capital).

6.12.2. Détail des autres passifs financiers

Autres passifs financiers - Total (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Avances remboursables et conditionnées	3 407	3 229
Emprunts bancaires	3 488	3 964
Contrats de location financement	1 890	1 900
Intérêts courus non échus	3	3
Autres passifs financiers	24	7
TOTAL	8 812	9 104

Autres passifs financiers - Courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Avances remboursables et conditionnées	178	0
Emprunts bancaires	1 209	1 319
Contrats de location financement	420	520
Intérêts courus non échus	3	3
Autres passifs financiers	24	7
TOTAL	1 834	1 848

Autres passifs financiers - Non courants (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Avances remboursables et conditionnées	3 229	3 229
Emprunts bancaires	2 279	2 645
Contrats de location financement	1 469	1 381
Intérêts courus non échus	0	0
Autres passifs financiers	0	0
TOTAL	6 978	7 255

Tous les passifs financiers sont libellés en euros.

6.12.2.1. Avances remboursables et conditionnées

Le tableau ci-après détaille les avances non remboursées au 31 décembre 2018.

Avances remboursables et conditionnées - descriptif général	Date attribution	Montant total attribué	Montant total encaissé	Montant total remboursé	Autres mouvements	Effets de l'actualisation	Valeur nette à la date du 31/12/2018
(En milliers d'euros)							
BPI FRANCE - IT-DIAB	23.12.2008	3 229	3 229	0	0	0	3 229
<i>Développement d'une stratégie globale de prévention et prise en charge du diabète de type 2</i>							
TOTAL		3 229	3 229	0	0	0	3 229

Encaissement et remboursement des avances remboursables et conditionnées

Entre le 01 janvier 2018 et le 31 décembre 2018, le Groupe a remboursé 183 milliers d'euros au titre d'avances conditionnées.

En 2017, GENFIT a remboursé 166 milliers d'euros au titre d'avances conditionnées.

Principales conditions des contrats

BPI FRANCE IT-DIAB	<p>L'avance octroyée par BPI France s'inscrit dans un contrat cadre d'aide à l'innovation impliquant plusieurs partenaires scientifiques dont le chef de file est le Groupe. La contribution aux travaux et résultats attendus à chaque étape et par chacun des partenaires est définie dans le contrat cadre.</p> <p>En ce qui concerne le Groupe, l'aide est constituée :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'une avance conditionnée remboursable seulement en cas de succès de 3 229 milliers d'euros et d'une subvention d'exploitation (non remboursable) de 3 947 milliers d'euros. <p>Le programme s'est terminé le 31 décembre 2014.</p> <p>En cas de succès technique et/ou commercial, les retours financiers du programme IT-Diab, qui comprend la découverte de médicaments et d'outils diagnostics pour le diabète de type 2, serviront avant tout à rembourser l'avance de 3 229 milliers d'euros¹.</p>
BPI FRANCE ADVANCE N°1 - OLNORME II - 1	<p>Ces avances, ne portant pas intérêt, sont remboursables à 100% (valeur nominale) en cas de succès technique et/ou commercial.</p> <p>Le solde de ces avances, d'un montant de 183 k€, a été remboursé courant 2018.</p>
BPI FRANCE ADVANCE N°2 - OLNORME II - 2	
BPI FRANCE ADVANCE N°3 - OLNORME II - 3	

6.12.2.2. Emprunts bancaires

¹ Selon l'accord, l'avance remboursable sera considérée comme remboursée dans sa totalité lorsque la valeur totale des versements effectués à cet égard par le destinataire, actualisés au taux de 5,19%, sera égale au montant total de l'aide versée, actualisé au même taux. Tout versement supplémentaire sera classé en paiement complémentaire et plafonné à un montant total de 14 800 milliers d'euros.

Les emprunts bancaires servent principalement à financer le matériel de recherche et de laboratoire. Ils se décomposent de la façon suivante au 31 décembre 2017 et 2018 :

Emprunts bancaires	Date du prêt	Ligne de crédit	Taux d'intérêt	Disponible A la date du 31/12/2017	Versements	Solde A la date du 31/12/2017
<i>(En milliers d'euros)</i>						
CDN 3	Avril 2016	500	0,72%	0	60 mois	335
CDN 4	Juin 2017	600	0,36%	0	48 mois	525
CIC 3	Mars 2015	500	0,85%	0	16 trimestres	158
CIC 4	Décembre 2016	265	0,69%	0	60 mois	217
CIC 5	Juillet 2017	1 000	0,69%	500	60 mois	451
BNP	Décembre 2014	500	2,00%	0	20 trimestres	205
BNP 2	Juin 2016	500	0,80%	0	20 trimestres	377
BNP 3	Octobre 2016	1 050	0,80%	0	20 trimestres	945
BNP 4	Avril 2017	800	0,87%	800	60 mois	0
NEUFLIZE 2	Juin 2016	500	1,10%	0	12 trimestres	252
AUTRES	-	0	-	0	-	23
TOTAL		6 215		1 300		3 488

Emprunts bancaires	Date du prêt	Ligne de crédit	Taux d'intérêt	Disponible A la date du 31/12/2018	Versements	Solde A la date du 31/12/2018
<i>(En milliers d'euros)</i>						
CDN 3	Avril 2016	500	0,72%	0	60 mois	236
CDN 4	Juin 2017	600	0,36%	0	48 mois	376
CDN 5	Novembre 2018	500	0,46%	0	48 mois	490
CIC 3	Mars 2015	500	0,85%	0	16 trimestres	32
CIC 4	Décembre 2016	265	0,69%	0	60 mois	164
CIC 5	Juillet 2017	1 000	0,69%	0	60 mois	753
BNP	Décembre 2014	500	2,00%	0	20 trimestres	103
BNP 2	Juin 2016	500	0,80%	0	20 trimestres	277
BNP 3	Octobre 2016	1 050	0,80%	0	20 trimestres	735
BNP 4	Avril 2017	800	0,87%	0	60 mois	695
NEUFLIZE 2	Juin 2016	500	1,10%	0	12 trimestres	84
AUTRES	-	0	-	0	-	19
TOTAL		6 715		0		3 964

6.12.2.3. Contrat de développement participatif

En juin 2010, BPI France a accordé à la Société un contrat de développement participatif de 2 300 milliers d'euros sur sept ans. Aucun remboursement du principal n'était prévu au cours des deux premières années.

L'accord de prêt prévoit une disposition applicable pendant la période de remboursement qui donne lieu au versement d'une rémunération supplémentaire à BPI France en fonction des revenus industriels de la Société. Cette rémunération supplémentaire s'élève à 0,2294% des produits.

Cet emprunt assorti d'un taux d'intérêt de 4,46% a été intégralement remboursé en juin 2017.

6.12.3. Échéances des passifs financiers

Maturité des dettes financières (En milliers d'euros)	A la date du 31/12/2018	Inférieur à 1 an ou disponible	à 2 ans	à 3 ans	à 4 ans	à 5 ans	Au delà de 5 ans
BPI FRANCE - IT-DIAB	3 229	0	0	0	0	0	3 229
TOTAL - Avances remboursables et conditionnées	3 229	0	0	0	0	0	3 229
Emprunts obligataires	160 489	1 312	0	0	159 176	0	0
Emprunts bancaires	3 964	1 319	1 105	942	544	54	0
Contrats de location financement	1 900	520	525	523	291	42	0
Intérêts courus non échus	3	3	0	0	0	0	0
Autres passifs financiers	7	7	0	0	0	0	0
TOTAL - Autres passifs financiers	166 364	3 161	1 631	1 465	160 012	96	0
TOTAL	169 593	3 161	1 631	1 465	160 012	96	3 229

L'emprunt obligataire convertible se traduit par le paiement d'un coupon annuel de - 6 300 milliers d'euros et d'un remboursement du nominal en octobre 2022. Le montant nominal de l'emprunt convertible de 180 millions d'euros est dû dans moins de 5 ans.

6.13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

Dettes fournisseurs et autres crédateurs - Courant (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Dettes fournisseurs	19 053	32 649
Dettes sociales	4 217	2 949
Participation des salariés aux bénéfices de l'entreprise	17	17
Dettes de tva	19	1
Dettes fiscales	241	286
Autres dettes	34	71
TOTAL	23 580	35 974

6.14. PROVISIONS

Au 31 décembre 2018, ce poste s'élève à 112 milliers d'euros (au 31 décembre 2017 : 361 milliers d'euros).

Les provisions comptabilisées sont principalement relatives au crédit d'impôt recherche. Se reporter à la section [6.23. – « Litiges et passifs éventuels »](#).

6.15. AVANTAGES AU PERSONNEL

En France, les régimes de retraite sont généralement financés par les cotisations patronales et salariales. Ce sont des plans à cotisations définies et les cotisations patronales sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues. Il n'existe aucun passif actuariel à ce titre. Les charges comptabilisées au cours des exercices clos le 31 décembre 2018 et 31 décembre 2017 s'élèvent à 765 milliers d'euros et 543 milliers d'euros respectivement.

La législation française exige également le versement en capital d'une indemnité de retraite aux salariés, en fonction de leur ancienneté et du montant de leur rémunération annuelle lors du départ à la retraite, qui est comptabilisé comme un régime à cotisations définies. Les avantages ne sont pas acquis avant le départ à la retraite. La dette correspond à la valeur actualisée des estimations d'avantages futurs à payer et est calculée selon la méthode des unités de crédit projetées. Il est considéré que chaque période de service donne droit à une unité d'avantages supplémentaires. Chacune de ces unités est évaluée séparément. Au 31 décembre 2018, les provisions de retraite comptabilisées s'élèvent à 1 085 milliers d'euros contre 936 milliers d'euros au 31 décembre 2017.

Dans le cadre de l'estimation des indemnités de retraite aux salariés, les hypothèses suivantes ont été appliquées pour toutes les catégories d'employés :

Population	Effectif sous contrat à durée indéterminée
Age de départ à la retraite	65 ans
Mise en retraite	Départ à l'initiative du salarié
Espérance de vie	Table INSEE en vigueur
Probabilité de présence à l'âge de départ à la retraite	Utilisation de la table DARES

Taux (En milliers d'euros)	A la date du	
	31/12/2017	31/12/2018
Taux de revalorisation des salaires - en 2019	5,80%	5,80%
Taux de revalorisation des salaires - ensuite	3,00%	3,00%
Taux d'actualisation (référence iboxx)	1,50%	1,53%

Les taux d'actualisation s'appuient sur le taux de rendement du marché au 31 décembre 2018 pour les obligations d'entreprise de première qualité.

Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur actuelle des engagements :

Mouvements de provision au bilan (En milliers d'euros)	A la date du
	31/12/2018
Passif au 01 janvier 2017	849
Coût des services rendus au cours de l'exercice	76
Coût financier d'actualisation	13
Écarts actuariels comptabilisés	210
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	(211)
Passif au 31 décembre 2017	936
Coût des services rendus au cours de l'exercice	104
Coût financier d'actualisation	14
Écarts actuariels comptabilisés	31
Prestations payées par l'entreprise aux salariés	0
Passif au 31 décembre 2018	1 085

Les écarts actuariels s'expliquent principalement par les mouvements de population constatés par rapport à l'hypothèse retenue.

6.16. JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

Les tableaux suivants présentent la valeur comptable par catégorie et la juste valeur des actifs et passifs financiers au 31 décembre 2018 et au 31 décembre 2017 :

	Solde au 31/12/2017						
	Valeur au bilan	Valeur comptable			Juste valeur		
		Juste valeur par résultat	Prêts & créances	Dettes au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(En milliers d'euros)							
Actifs							
Prêts	219		219			219	
Dépôts et cautionnements	274		274			274	
Créances clients	61		61			61	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	273 820	273 820			273 820		
TOTAL - Actifs	274 375	273 820	555	0	273 820	555	0
Passifs							
Avances remboursables	3 407			3 407			3 407
Emprunts obligataires	155 868			155 868		155 868	
Emprunts bancaires	3 488			3 488		3 488	
Contrats de location financement	1 890			1 890		1 890	
Intérêts courus non échus	3			3		3	
Autres passifs financiers	24			24		24	
Dettes fournisseurs	19 053			19 053		19 053	
Autres dettes	34			34		34	
TOTAL - Passifs	183 766	0	0	183 766	0	180 359	3 407

	Solde au 31/12/2018						
	Valeur au bilan	Valeur comptable			Juste valeur		
		Juste valeur par résultat	Prêts & créances	Dettes au coût amorti	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(En milliers d'euros)							
Actifs							
Prêts	259		259			259	
Dépôts et cautionnements	284		284			284	
Créances clients	25		25			25	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	207 240	207 240			207 240		
TOTAL - Actifs	207 808	207 240	568	0	207 240	568	0
Passifs							
Avances remboursables	3 229			3 229			3 229
Emprunts obligataires	160 489			160 489		160 489	
Emprunts bancaires	3 964			3 964		3 964	
Contrats de location financement	1 900			1 900		1 900	
Intérêts courus non échus	3			3		3	
Autres passifs financiers	7			7		7	
Dettes fournisseurs	32 649			32 649		32 649	
Autres dettes	71			71		71	
TOTAL - Passifs	202 313	0	0	202 313	0	199 084	3 229

6.17. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les autres produits se décomposent comme suit :

Autres produits (En milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2017	31/12/2018
Crédit d'impôt recherche de la période (CIR)	6 545	7 295
Autres produits opérationnels (CICE)	171	130
Subventions d'exploitation	21	0
TOTAL	6 737	7 425

Comme précisé à la section [6.23. - « Litiges et passifs éventuels »](#), les crédits d'impôt recherche des exercices 2010, 2011, 2012 et 2014 ont fait l'objet d'un contrôle fiscal et de propositions de rectifications que le Groupe a contesté en utilisant les voies de recours à sa disposition.

Au cours de l'exercice 2018, le Groupe a comptabilisé en « Autres produits opérationnels » 122 milliers d'euros (exercice 2017 : 170 milliers d'euros) au titre du CICE (Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi), ce qui permet d'accroître la compétitivité des entreprises en favorisant certaines activités et l'emploi. En 2018, le crédit d'impôt s'élève à 6 % de la masse salariale n'excédant pas 2,5 fois le SMIC, versée au cours de l'exercice (2017 : 7 %).

En 2018 comme en 2017, ce crédit d'impôt a été utilisé pour financer l'augmentation des effectifs et l'acquisition de matériel scientifique.

6.18. CHARGES OPERATIONNELLES

Charges d'exploitation	Exercice clos le 31/12/2017	Dont :					Résultat sur cessions d'actifs non courants
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Frais de recherche et développement	(54 189)	(2 117)	(35 088)	(7 915)	(7 973)	(1 095)	0
Frais généraux et administratifs	(9 421)	(112)	(7)	(5 491)	(3 374)	(437)	0
Autres produits et charges opérationnels	60	0	0	0	68	1	(8)
TOTAL	(63 550)	(2 229)	(35 095)	(13 406)	(11 280)	(1 532)	(8)

Charges d'exploitation	Exercice clos le 31/12/2018	Dont :					Résultat sur cessions d'actifs non courants
		Achats consommés	Sous-traitance opérationnelle	Charges de personnel	Autres charges (maintenance, honoraires, déplacements, impôts & taxes...)	Dotation nette aux amortissements & provisions, pertes de valeur	
<i>(En milliers d'euros)</i>							
Frais de recherche et développement	(67 024)	(1 724)	(47 659)	(9 431)	(6 502)	(1 707)	0
Frais généraux et administratifs	(9 793)	(130)	(2)	(4 194)	(5 738)	272	0
Autres produits et charges opérationnels	(162)	0	0	0	(164)	0	2
TOTAL	(76 979)	(1 855)	(47 662)	(13 625)	(12 403)	(1 435)	2

Les frais de recherche et développement prennent en compte, sur la base d'informations détaillées transmises par les sous-traitants et revues par les services internes du Groupe, des estimations sur les montants de sous-traitance en cours non encore facturés dans le cadre des essais cliniques. La précision de ces estimations pour certaines natures de charges s'améliore au fur et à mesure de la progression des essais et de la revue de leurs modalités de détermination.

En 2017, la donation effectuée au profit du Fonds de dotation The Nash Education Program (1 808 milliers d'euros) a été classée en dépenses de R&D car cette dotation était principalement destinée au financement de la création d'un registre de patients NASH destiné en particulier à améliorer la connaissance de la prévalence et de l'histoire naturelle de la maladie et du développement de la co-morbidité historique liée au NASH/NAFLD et dont les informations seront utilisées pour participer aux efforts de collecte des données de Real Word Evidence pour mieux répondre aux besoins des patients, ces informations pourront être utilisées par le Groupe dans le cadre de sa R&D.

L'augmentation des coûts de sous-traitance en 2018 résulte de l'avancement du portefeuille de programmes de recherche et développement ; et principalement des coûts de sous-traitance liés au programme d'essais de phase 3 évaluant elafibranor dans la NASH, et dans une moindre mesure à ceux liés à la phase 2 d'elafibranor dans le PBC et au lancement de l'essai de phase 2 de nitazoxanide.

L'augmentation des charges de personnel, résulte principalement de l'évolution des profils des collaborateurs, de l'augmentation des rémunérations, et enfin de l'augmentation des effectifs.

Les autres charges opérationnelles sont liées notamment aux coûts liés aux installations et à leur maintenance, aux charges de propriété intellectuelle, et aux charges liées à la préparation de la commercialisation d'elafibranor dans la NASH. En 2018, la donation de la Société au fonds de dotation The Nash Education Program (959 milliers d'euros) a été dédiée principalement à l'organisation de la première journée internationale de la NASH. Dans ce contexte, en 2018, la Société a classé cette charge en tant que Frais Généraux et Administratifs, catégorie mieux adaptée.

6.18.1. Charges de personnel

Charges de personnel (En milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2017	31/12/2018
Salaires	(9 267)	(9 012)
Charges sociales	(3 996)	(3 722)
Variation de la provision pour indemnité de départ en retraite	135	(104)
Paielements fondés sur des actions	(278)	(787)
TOTAL	(13 406)	(13 625)

Effectifs au 31 décembre

Effectifs - Données consolidées	Exercice clos le	
	31/12/2017	31/12/2018
Effectif moyen	123	135
Age moyen des collaborateurs / collaboratrices	38 ans et 4 mois	38 ans et 11 mois
Effectifs - Par activité		
Recherche et développement	92	100
Administration et management	33	48
TOTAL	125	148

6.19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe accorde à ses salariés, dirigeants, administrateurs et consultants des paiements fondés sur des actions.

Les paiements fondés sur des actions octroyés aux salariés et dirigeants en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 se composent de bons de souscriptions et/ou d'acquisition d'actions (BSAAR), d'options de souscription d'actions (SO) et d'actions gratuites (AGA).

Les paiements fondés sur des actions accordés aux administrateurs et consultants en 2014, 2015 et 2017 sont des bons de souscription d'actions (BSA).

Pour la valorisation de ces paiements fondés en action au sens des normes IFRS, les consultants ne sont pas considérés comme des salariés.

Dans le cadre de ces programmes, les porteurs d'options peuvent acquérir des actions de la Société à un prix d'exercice prédéterminé. L'ensemble de ces programmes est réglé en instruments de capitaux propres.

Le tableau ci-dessous présente les paiements fondés sur des actions au titre de chacun des plans :

Paiements fondés sur des actions	Exercice clos le		Charge totale calculée	Charge exercices futurs
	31/12/2017	31/12/2018		
BSA 2014-A	0	0	945	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	0	0	365	0
Dont charge relative aux consultants	0	0	581	0
BSA 2014-B	0	0	1 045	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	0	0	365	0
Dont charge relative aux consultants	0	0	680	0
BSAAR 2014-A	0	0	43	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	9	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	34	0
BSAAR 2014-B	0	0	191	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	35	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	156	0
BSAAR 2014-C	0	0	189	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	35	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	154	0

Paiements fondés sur des actions	Exercice clos le		Charge totale calculée	Charge exercices futurs
	31/12/2017	31/12/2018		
BSA 2015-A	0	0	335	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	0	0	178	0
Dont charge relative aux consultants	0	0	157	0
BSA 2015-B	0	0	315	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	0	0	178	0
Dont charge relative aux consultants	0	0	138	0

Paiements fondés sur des actions	Exercice clos le		Charge totale calculée	Charge exercices futurs
	31/12/2017	31/12/2018		
BSAAR 2016-A	0	0	0	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	0	0
BSAAR 2016-B	0	0	0	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	0	0
AGA D 2016-1	38	127	166	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	7	25	32	0
Dont charge relative aux salariés	31	101	133	0
AGA D 2016-2	17	17	51	16
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	3	3	9	3
Dont charge relative aux salariés	14	14	42	13
AGA S 2016-1	44	151	197	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	44	151	197	0
AGA S 2016-2	22	22	65	21
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	22	22	65	21
SO 2016-1	83	83	249	79
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	13	13	40	13
Dont charge relative aux salariés	70	70	210	67
SO 2016-2	38	38	113	36
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	6	6	18	6
Dont charge relative aux salariés	32	32	95	30
SO US 2016-1	12	12	36	11
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	12	12	36	11
SO US 2016-2	5	5	16	5
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	5	5	16	5

Paiements fondés sur des actions	Exercice clos le		Charge totale calculée	Charge exercices futurs
	31/12/2017	31/12/2018		
BSA 2017-A	6	63	69	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	4	43	47	0
Dont charge relative aux consultants	2	20	22	0
BSA 2017-B	3	66	70	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux non dirigeants	2	46	48	0
Dont charge relative aux consultants	1	21	22	0
AGA D 2017-1	1	17	35	17
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	2	4	2
Dont charge relative aux salariés	1	15	31	15
AGA D 2017-2	2	29	89	58
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	3	11	7
Dont charge relative aux salariés	2	26	79	51
AGA S 2017-1	0	0	0	0
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	0	0	0
AGA S 2017-2	2	24	73	48
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	2	24	73	48
SO 2017-1	2	28	57	28
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	5	10	5
Dont charge relative aux salariés	2	23	47	23
SO 2017-2	3	48	146	95
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	1	8	26	17
Dont charge relative aux salariés	3	39	121	79
SO US 2017-1	0	3	6	3
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	3	6	3
SO US 2017-2	0	5	16	11
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	5	16	11

Paiements fondés sur des actions	Exercice clos le		Charge totale calculée	Charge exercices futurs
	31/12/2017	31/12/2018		
AGA D 2018	0	10	202	191
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	2	95	93
Dont charge relative aux salariés	0	9	107	98
AGA S 2018	0	12	237	225
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	12	237	225
SO 2018	0	24	517	493
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	3	182	179
Dont charge relative aux salariés	0	21	335	314
SO US 2018	0	3	55	52
Dont charge relative aux mandataires sociaux dirigeants	0	0	0	0
Dont charge relative aux salariés	0	3	55	52

Paiements fondés sur des actions	Exercice clos le		Charge totale calculée	Charge exercices futurs
	31/12/2017	31/12/2018		
TOTAL	278	787	5 530	1 390

6.19.1. Bons de souscription d'actions (BSA)

Les principaux termes et conditions de chaque programme sont détaillés dans les tableaux ci-après :

Paiements fondés sur des actions Bons de souscription d'actions (BSA)	BSA 2014-A		BSA 2014-B	
	Mandataires sociaux (1)	Consultants	Mandataires sociaux (1)	Consultants
Date d'assemblée	02.04.2014			
Date du directoire	24.07.2014			
Nombre total de BSA attribués	23 385	23 380	23 385	23 380
Nombre total de BSA souscrits	23 385	23 380	23 385	23 380
Nombre total de BSA caducs	23 385	23 380	0	0
Nombre total de BSA exercés	0	0	0	0
Nombre total de BSA restant à exercer	0	0	23 385	23 380
Nombre total d'actions auxquelles les BSA restant donnent droit	0	0	24 087	24 081
Parité bon / action	1 bon / 1,03 action			
Prix d'émission	0,01 €			
Prix d'exercice (2)	23,50 €			
Période de souscription	Du 01.08.2014 au 15.09.2014		Du 02.01.2015 au 15.02.2015	
Période d'exercice	Du 01.11.2014 au 30.09.2018		Du 01.03.2015 au 28.02.2019	
Modalités d'exercice	Exercibles par tranches d'un nombre minimum de BSA égal à 2 000 ou à un multiple de 2 000, sauf reliquat			
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	74,9%			
Taux d'intérêt sans risque	0,40%			
Maturité attendue	4 ans			
Juste valeur à dire d'expert (3)	13,02 €			
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2014				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Au 01.08.2014	Du 01.08.2014 Au 01.11.2014	Au 01.08.2014	Du 01.08.2014 Au 31.12.2014
Juste valeur selon IFRS 2	15,61 €	24,84 €	15,61 €	24,85 €
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2015				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	-	-	Au 01.08.2014	Du 01.01.2015 Au 01.03.2015
Juste valeur selon IFRS 2	-	-	15,61 €	40,09 €

(1) : Membres indépendants du Conseil de Surveillance.

(2) : Le prix d'exercice des BSA 2014 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 07 au 11 juillet 2014, diminué d'une décote de 5,00 %.

(3) : Valorisation de l'instrument à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

Paiements fondés sur des actions Bons de souscription d'actions (BSA)	BSA 2015-A		BSA 2015-B	
	Mandataires sociaux (1)	Consultants	Mandataires sociaux (1)	Consultants
Date d'assemblée	02.04.2014			
Date du directoire	09.01.2015			
Nombre total de BSA attribués	7 015	11 690	7 015	11 690
Nombre total de BSA souscrits	7 015	5 845	7 015	5 845
Nombre total de BSA caducs	0	0	0	0
Nombre total de BSA exercés	0	0	0	0
Nombre total de BSA restant à exercer	7 015	5 845	7 015	5 845
Nombre total d'actions auxquelles les BSA restant donnent droit	7 225	6 020	7 225	6 020
Parité bon / action	1 bon / 1,03 action			
Prix d'émission	0,01 €			
Prix d'exercice (2)	35,95 €			
Période de souscription	Du 20.01.2015 au 25.02.2015		Du 01.07.2015 au 15.09.2015	
Période d'exercice	Du 01.06.2015 au 31.05.2019		Du 01.12.2015 au 30.11.2019	
Modalités d'exercice	Exerçables par tranches d'un nombre minimum de BSA égal à 2 000 ou à un multiple de 2 000, sauf reliquat			
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	74,9%			
Taux d'intérêt sans risque	0,40%			
Maturité attendue	4 ans			
Juste valeur à dire d'expert (3)	14,64 €			
Estimation de la juste valeur au 30 juin 2015				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Au 09.01.2015	Du 09.01.2015 Au 01.06.2015	Au 09.01.2015	Du 09.01.2015 Au 30.06.2015
Juste valeur selon IFRS 2	25,33 €	26,89 €	25,33 €	26,31 €
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2015				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	-	-	Au 09.01.2015	Du 01.07.2015 Au 01.12.2015
Juste valeur selon IFRS 2	-	-	25,33 €	20,80 €

(1) : Membres indépendants du Conseil de Surveillance.

(2) : Le prix d'exercice des BSA 2015 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 03 au 09 décembre 2014, diminué d'une décote de 4,98 %.

(3) : Valorisation de l'instrument à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

Paiements fondés sur des actions Bons de souscription d'actions (BSA)	BSA 2017-A		BSA 2017-B	
	Mandataires sociaux (1)	Consultants	Mandataires sociaux (1)	Consultants
Date d'assemblée	16.06.2017			
Date de la décision et de la délégation du Conseil d'Administration au PDG	21.11.2017			
Date de la décision du Président-Directeur Général	06.12.2017			
Nombre total de BSA attribués	12 500	5 845	12 500	5 845
Nombre total de BSA souscrits	12 500	5 845	12 500	5 845
Nombre total de BSA caducs	0	0	0	0
Nombre total de BSA exercés	0	0	0	0
Nombre total de BSA restant à exercer	12 500	5 845	12 500	5 845
Nombre total d'actions auxquelles les BSA restant donnent droit	12 500	5 845	12 500	5 845
Parité bon / action	1 bon / 1 action			
Prix d'émission	2,00 €			
Prix d'exercice (2)	19,97 €			
Période de souscription	Du 11.12.2017 au 26.12.2017		Du 01.07.2018 au 15.07.2018	
Période d'exercice	Du 01.07.2018 au 30.06.2022		Du 16.07.2018 au 15.07.2022	
Modalités d'exercice	Exercibles par tranches d'un nombre minimum de BSA égal à 2 000 ou à un multiple de 2 000, sauf reliquat			
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes			
Rendement en dividende	0,0%			
Volatilité	36,4%		35,7%	
Taux d'intérêt sans risque	0,00%			
Maturité attendue	0,6 ans			
Juste valeur à dire d'expert (3)	3,78 €		3,81 €	
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2017				
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Au 11.12.2017			
Juste valeur selon IFRS 2	3,78 €		3,81 €	

(1): Membres indépendants du Conseil d'Administration.

(2): Le prix d'exercice des BSA 2017 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 20 au 26 octobre 2017, diminué d'une décote de 5 %.

(3): Valorisation de l'instrument à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

Les services fournis par les consultants consistent principalement à :

- évaluer les plans de développement de produits et proposer, le cas échéant, de nouvelles approches stratégiques ou techniques ;
- conseiller la Direction Générale et le Conseil scientifique du Groupe dans l'identification de stratégies et le choix de candidats médicaments, en s'appuyant notamment sur les résultats scientifiques obtenus par le Groupe (nouvelles cibles thérapeutiques, nouveaux composés) ; et
- accompagner et conseiller le Groupe en ce qui concerne ses stratégies de partenariat, notamment les synergies favorisant la croissance externe (acquisition de nouvelles compétences, de droits d'exploitation, de candidats médicaments et de technologies innovantes, etc.).

6.19.2. Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)

Les principaux termes et conditions de chaque programme sont détaillés dans les tableaux ci-après :

Paiements fondés sur des actions Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	BSAAR 2014-A		BSAAR 2014-B		BSAAR 2014-C	
	Membres du Directoire	Salariés	Membres du Directoire	Salariés	Membres du Directoire	Salariés
Date d'assemblée	02.04.2014					
Date du directoire	15.09.2014					
Nombre total de BSAAR attribués	18 711	17 248	18 711	17 248	18 711	17 248
Nombre total de BSAAR souscrits	5 901	9 299	17 822	5 416	18 711	5 568
Nombre total de BSAAR caducs	5 901	8 466	0	1 083	0	833
Nombre total de BSAAR exercés	0	833	0	0	0	400
Nombre total de BSAAR restant à exercer	0	0	17 822	4 333	18 711	4 335
Nombre total d'actions auxquelles les BSAAR donnent droit	0	0	18 357	4 463	19 272	4 465
Parité bon / action	1 bon / 1,03 action					
Prix d'émission	5,61 €					
Prix d'exercice (1)	23,50 €					
Période de souscription	Du 19.09.2014 au 15.10.2014		Du 07.05.2015 au 29.05.2015		Du 06.07.2015 au 31.07.2015	
Période d'exercice	Du 15.09.2015 au 15.09.2018		Du 15.09.2015 au 04.05.2019		Du 15.09.2015 au 01.07.2019	
Modalités d'exercice	Exercibles par fraction d'un nombre de BSAAR égal à 1/3 du nombre détenu par chaque bénéficiaire					
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes					
Rendement en dividende	0%					
Volatilité	74,9%					
Taux d'intérêt sans risque	0,40%					
Maturité attendue	4 ans					
Juste valeur à dire d'expert (2)	5,61 €					
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2014						
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Du 10.10.2014 Au 14.10.2014	Du 10.10.2014 Au 14.10.2014	Au 15.09.2014	Au 19.09.2014	Au 15.09.2014	Au 19.09.2014
Juste valeur selon IFRS 2	8,44 €	8,44 €	11,29 €	10,61 €	11,29 €	10,61 €
Estimation de la juste valeur au 31 décembre 2015						
Période de prise en compte du cours du sous-jacent	Du 10.10.2014 Au 14.10.2014	Du 10.10.2014 Au 14.10.2014	Au 15.09.2014	Au 19.09.2014	Au 15.09.2014	Au 19.09.2014
Juste valeur selon IFRS 2	8,44 €	8,44 €	11,29 €	10,61 €	11,29 €	10,61 €

(1) : Le prix d'exercice des BSAAR 2014 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 13 au 19 août 2014, diminué d'une décote de 13,60 %.

(2) : Valorisation de l'instrument selon la juste valeur à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

Paiements fondés sur des actions Bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	BSAAR 2016-A		BSAAR 2016-B	
	Salariés		Salariés	
Date d'assemblée	24.02.2015			
Date du directoire	22.07.2016			
Nombre total de BSAAR attribués	7 200		3 600	
Nombre total de BSAAR souscrits	7 200		3 600	
Nombre total de BSAAR caducs	0		0	
Nombre total de BSAAR exercés	0		0	
Nombre total de BSAAR restant à exercer	7 200		3 600	
Nombre total d'actions auxquelles les BSA donnent droit	7 416		3 708	
Parité bon / action	1 bon / 1,03 action			
Prix d'émission	4,60 €			
Prix d'exercice (1)	23,50 €			
Période de souscription	Du 25.07.2016 au 27.07.2016			
Période d'exercice	Du 01.01.2018 au 27.07.2020		Du 01.08.2019 au 27.07.2020	
Modalités d'exercice	Exercibles par fraction d'un nombre de BSAAR égal à 1/3 du nombre détenu par chaque bénéficiaire			
Méthode d'évaluation utilisée	Black & Scholes			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	75,4%			
Taux d'intérêt sans risque	0,00%			
Maturité attendue	4 ans			
Juste valeur à dire d'expert (2)	4,60 €			

(1) : Le prix d'exercice des BSAAR 2016 correspond à la moyenne, pondérée par les volumes, des cours de clôture de l'action constatés pendant la période de 5 jours consécutifs du 15 au 21 juillet 2016, diminué d'une décote de 6,67 %.

(2) : Valorisation de l'instrument selon la juste valeur à dire d'expert indépendant au moment de l'attribution.

L'exercice des BSAAR 2016-A est soumis à la condition de performance suivante :

que le Groupe ait, à la date de réception de la demande d'exercice accompagnée du paiement du prix d'exercice, des moyens financiers lui permettant de mener ses programmes de recherche & développement, et à tout le moins son programme de développement d'elafibrinor dans la NASH, au moins jusqu'à la fin de l'année 2018.

L'exercice des BSAAR 2016-B est soumis à la condition de performance suivante :
que le Groupe ait publié, à la date de réception de la demande d'exercice accompagnée du paiement du prix d'exercice, les principaux résultats de l'essai clinique RESOLVE-IT dont elle est le sponsor.

6.19.3. Attribution d'actions gratuites (AGA)

Les principaux termes et conditions de chaque programme sont détaillés dans les tableaux ci-après :

Paiements fondés sur des actions Attributions gratuites d'actions (AGA)	AGAD 2016-1		AGAS 2016-1	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	21.06.2016			
Date du directoire	15.12.2016			
Nombre total d'AGA allouées	5 242	4 879	0	10 419
Nombre total d'AGA acceptées	5 242	4 879	0	10 399
Nombre total d'AGA caduques	0	778	0	900
Nombre total d'AGA définitivement acquises	4 480	3 505	0	9 499
Nombre total d'AGA restant à acquérir	762	596	0	0
Période d'acquisition	Du 15.12.2016 au 15.12.2018 ou 15.12.2019			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	20,78 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	63,0%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1): Membres du Directoire.

Paiements fondés sur des actions Attributions gratuites d'actions (AGA)	AGAD 2016-2		AGAS 2016-2	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	21.06.2016			
Date du directoire	15.12.2016			
Nombre total d'AGA allouées	2 621	2 439	0	5 209
Nombre total d'AGA acceptées	2 621	2 439	0	5 129
Nombre total d'AGA caduques	0	389	0	380
Nombre total d'AGA définitivement acquises	0	0	0	0
Nombre total d'AGA restant à acquérir	2 621	2 050	0	4 749
Période d'acquisition	Du 15.12.2016 au 15.12.2019			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	20,78 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	63,0%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1): Membres du Directoire.

Paiements fondés sur des actions Attributions gratuites d'actions (AGA)	AGAD 2017-1		AGAS 2017-1	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	16.06.2017			
Date de la décision et de la délégation du Conseil d'Administration au PDG	21.11.2017			
Date de la décision du PDG	06.12.2017			
Nombre total d'AGA allouées	2 000	14 646	0	10 822
Nombre total d'AGA acceptées	2 000	14 646	0	10 822
Nombre total d'AGA caduques	0	1 806	0	649
Nombre total d'AGA définitivement acquises	0	0	0	0
Nombre total d'AGA restant à acquérir	2 000	12 840	0	10 173
Période d'acquisition	Du 06.12.2017 au 31.12.2020			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	21,95 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	53,7%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1) : Président-Directeur Général.

Paiements fondés sur des actions Attributions gratuites d'actions (AGA)	AGAD 2017-2		AGAS 2017-2	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	16.06.2017			
Date de la décision et de la délégation du Conseil d'Administration au PDG	21.11.2017			
Date de la décision du PDG	06.12.2017			
Nombre total d'AGA allouées	1 000	7 321	0	5 407
Nombre total d'AGA acceptées	1 000	7 321	0	5 407
Nombre total d'AGA caduques	0	903	0	324
Nombre total d'AGA définitivement acquises	0	0	0	0
Nombre total d'AGA restant à acquérir	1 000	6 418	0	5 083
Période d'acquisition	Du 06.12.2017 au 31.12.2020			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	21,95 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	53,7%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1) : Président-Directeur Général.

Paiements fondés sur des actions Attributions gratuites d'actions (AGA)	AGAD 2018		AGAS 2018	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	15.06.2018			
Date de la décision et de la délégation du Conseil d'Administration au PDG	07.11.2018			
Date de la décision du PDG	22.11.2018			
Nombre total d'AGA allouées	3 000	16 149	0	17 923
Nombre total d'AGA acceptées	3 000	16 149	0	16 651
Nombre total d'AGA caduques	0	0	0	366
Nombre total d'AGA définitivement acquises	0	0	0	0
Nombre total d'AGA restant à acquérir	3 000	16 149	0	16 285
Période d'acquisition	Du 22.11.2018 au 31.12.2020			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	20,02 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	38,0%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1) : Président-Directeur Général.

L'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance. Ces conditions de performance sont décrites à la section [6.19.5 - « Conditions de performance »](#).

6.19.4. Options de souscription d'action (SO)

Les principaux termes et conditions de chaque programme sont détaillés dans les tableaux ci-après :

Paiements fondés sur des actions Options de souscription d'actions (SO)	SO 2016-1		SO US 2016-1	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	21.06.2016			
Date du directoire	15.12.2016			
Nombre total de SO allouées	20 001	21 916	0	7 000
Nombre total de SO acceptées	20 001	21 916	0	7 000
Nombre total de SO caduques	0	1 667	0	7 000
Nombre total de SO définitivement acquises	17 093	17 305	0	0
Nombre total de SO restant à acquérir	2 908	2 944	0	0
Nombre total de SO exercés	0	0	0	0
Prix d'exercice	15,79 €		21,12 €	
Période d'acquisition	Du 15.12.2016 au 15.09.2018 ou 15.12.2019			
Période d'exercice	Du 16.12.2019 au 16.12.2026			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Juste valeur	10,30 €		8,52 €	
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	20,79 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	63,0%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1) : Membres du Directoire.

Paiements fondés sur des actions Options de souscription d'actions (SO)	SO 2016-2		SO US 2016-2	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	21.06.2016			
Date du directoire	15.12.2016			
Nombre total de SO allouées	9 999	10 959	0	3 500
Nombre total de SO acceptées	9 999	10 959	0	3 500
Nombre total de SO caduques	0	833	0	3 500
Nombre total de SO définitivement acquises	0	0	0	0
Nombre total de SO restant à acquérir	9 999	10 126	0	0
Nombre total de SO exercés	0	0	0	0
Prix d'exercice	15,79 €		21,12 €	
Période d'acquisition	Du 15.12.2016 au 15.12.2019			
Période d'exercice	Du 16.12.2019 au 16.12.2026			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Juste valeur	10,30 €		8,52 €	
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	20,79 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	63,0%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1) : Membres du Directoire.

Paiements fondés sur des actions Options de souscription d'actions (SO)	SO 2017-1		SO US 2017-1	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	16.06.2017			
Date de la décision et de la délégation du Conseil d'Administration au PDG	21.11.2017			
Date de la décision du Président-Directeur Général	06.12.2017			
Nombre total de SO allouées	11 333	52 831	0	8 666
Nombre total de SO acceptées	11 333	52 831	0	8 666
Nombre total de SO caduques	0	0	0	8 666
Nombre total de SO définitivement acquises	0	0	0	0
Nombre total de SO restant à acquérir	11 333	52 831	0	0
Nombre total de SO exercés	0	0	0	0
Prix d'exercice	17,91 €		22,54 €	
Période d'acquisition	Du 06.12.2017 au 31.12.2020			
Période d'exercice	Du 01.01.2021 au 31.12.2027			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Juste valeur	9,32 €			
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	21,95 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	53,7%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1): Président-Directeur Général.

Paiements fondés sur des actions Options de souscription d'actions (SO)	SO 2017-2		SO US 2017-2	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	16.06.2017			
Date de la décision et de la délégation du Conseil d'Administration au PDG	21.11.2017			
Date de la décision du Président-Directeur Général	06.12.2017			
Nombre total de SO allouées	5 667	26 419	0	4 334
Nombre total de SO acceptées	5 667	26 419	0	4 334
Nombre total de SO caduques	0	0	0	4 334
Nombre total de SO définitivement acquises	0	0	0	0
Nombre total de SO restant à acquérir	5 667	26 419	0	0
Nombre total de SO exercés	0	0	0	0
Prix d'exercice	17,91 €		22,54 €	
Période d'acquisition	Du 06.12.2017 au 31.12.2020			
Période d'exercice	Du 01.01.2021 au 31.12.2027			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Juste valeur	9,32 €			
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	21,95 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	53,7%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1): Président-Directeur Général.

Paiements fondés sur des actions Options de souscription d'actions (SO)	SO 2018		SO US 2018	
	Mandataires sociaux (1)	Salariés	Mandataires sociaux (1)	Salariés
Date d'assemblée	15.06.2018			
Date de la décision et de la délégation du Conseil d'Administration au PDG	07.11.2018			
Date de la décision du Président-Directeur Général	07.11.2018			
Nombre total de SO allouées	17 000	105 000	0	17 500
Nombre total de SO acceptées	17 000	105 000	0	17 500
Nombre total de SO caduques	0	0	0	0
Nombre total de SO définitivement acquises	0	0	0	0
Nombre total de SO restant à acquérir	17 000	105 000	0	17 500
Nombre total de SO exercés	0	0	0	0
Prix d'exercice	16,00 €		21,65 €	
Période d'acquisition	Du 07.11.2018 au 31.12.2021			
Période d'exercice	Du 01.01.2022 au 31.12.2028			
Méthode d'évaluation utilisée	Monte Carlo			
Juste valeur	9,32 €		6,90 €	
Cours de l'action GENFIT à la date d'attribution	22,12 €			
Rendement en dividende	0%			
Volatilité	44,1%			
Taux d'intérêt sans risque	0,0%			
Taux de turnover	15,00%			

(1) : Président-Directeur Général.

Les hypothèses de volatilité qui figurent dans les tableaux ci- dessus correspondent à des volatilités historiques observées à la date d'octroi sur la base d'un historique du cours de deux et trois années retraité des variations extrêmes, le cas échéant.

L'attribution définitive est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance. Ces conditions de performance sont décrites à la section [6.19.5 - « Conditions de performance »](#).

6.19.5. Conditions de performance

Les plans de stock-option (SO et SO US) ainsi que certains plans d'actions gratuites (AGA « D ») mis en place en 2016, 2017 et 2018 sont soumis à des conditions de performance internes liés à l'avancée des programmes de recherche et développement du Groupe, et à des conditions de performance externes liées à l'évolution du cours de bourse de la Société.

Les autres plans d'actions gratuites (AGA « S ») sont soumis aux seules conditions de performance interne.

6.19.5.1. Conditions de performance des plans 2016-1 et 2016-2

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
SO 2016-1 SO US 2016-1 AGA D 2016-1	Au 15/12/2018 et/ou au 15/12/2019	<p>66,2/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, quelle que soit l'évolution du cours de bourse dans les cas suivants :</p> <p>(i) si l'un des deux essais en cours ou autorisé à la date de la Décision d'Attribution (Resolve-It, Phase 2 dans la PBC) a livré ses premiers et/ou principaux résultats et que ces résultats ont été publiés ; et</p> <p>(ii) si l'autorisation de lancement d'au moins un nouvel essai clinique parmi les essais cliniques projetés à la date de la Décision d'Attribution a été obtenue, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un essai clinique avec Elafibranor dans une sous population NASH ; ou • un essai clinique dans la Fibrose dans le cadre du programme TGFTX4/repositionning.
		<p>Nature des conditions externes</p> <p>33,1/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] \times 1/3$ du nombre d'instruments ;</p> <p>(iii) si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué est égal à l'intégralité du tiers des instruments.</p>

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
AGA S 2016-1	Au 15/12/2018 et/ou au 15/12/2019	Les actions gratuites seront définitivement attribuées dans les mêmes conditions de performance interne que celles des plans SO 2016-1, SO US 2016-1 et AGA D 2016-1.

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
SO 2016-2 SO US 2016-2 AGA D 2016-2	Au 15/12/2019	<p>66,2/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, quelle que soit l'évolution du cours de bourse si au moins une des trois conditions suivantes est remplie :</p> <p>(i) si un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit (Elafibranor dans la NASH) est examiné par l'European Medicines Agency (EMA) ou la U.S. Food and Drug Administration (FDA) ; ou</p> <p>(ii) si le lancement d'au moins deux nouveaux essais cliniques parmi les essais suivants est autorisé par l'EMA ou la FDA, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des essais cliniques de Phase III ou à visée d'enregistrement pour un nouveau produit (TGFTX4) ou une indication nouvelle pour Elafibranor (PBC) ; • des essais cliniques avec un produit en cours de phase III (Elafibranor) dans une sous-population NASH ; ou <p>(iii) si au moins un accord de licence, sur l'un ou l'autre de ses produits et sur un ou plusieurs territoires, est conclu par la Société.</p>
		Nature des conditions externes
		<p>33,1/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] / 2 \times 1/3$ du nombre d'instruments ;</p> <p>(iii) si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué est égal à l'intégralité du tiers des instruments.</p>

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
AGA S 2016-2	Au 15/12/2019	Les actions gratuites seront définitivement attribuées dans les mêmes conditions de performance interne que celles des plans SO 2016-2, SO US 2016-2 et AGA D 2016-2.

6.19.5.2. Conditions de performance des plans 2017-1 et 2017-2

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
SO 2017-1 SO US 2017-1 AGA D 2017-1	Au 31/12/2019	<p>66,2/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, quelle que soit l'évolution du cours de bourse dans les cas suivants :</p> <p>(i) si l'un des deux essais en cours ou autorisé à la date de la Décision d'Attribution (Resolve-It, Phase 2 dans la PBC) a livré ses premiers et/ou principaux résultats et que ces résultats ont été publiés ; et</p> <p>(ii) si l'autorisation de lancement d'au moins un nouvel essai clinique parmi les essais cliniques projetés à la date de la Décision d'Attribution a été obtenue, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un essai clinique avec Elafibranor dans une sous population de patients NASH ; ou • un essai clinique dans la Fibrose dans le cadre du programme NTZ.
		Nature des conditions externes
		<p>33,1/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] \times 1/3$ du nombre d'instruments ;</p> <p>(iii) si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué est égal à l'intégralité du tiers des instruments.</p>

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
AGA S 2017-1	Au 31/12/2019	Les actions gratuites seront définitivement attribuées dans les mêmes conditions de performance interne que celles des plans SO 2017-1, SO US 2017-1 et AGA D 2017-1.

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
SO 2017-2 SO US 2017-2 AGA D 2017-2	Au 31/12/2020	<p>66,2/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, 100% des actions gratuites AGA S 2017-2 seront attribuées, quelle que soit l'évolution du cours de bourse si au moins une des trois conditions suivantes est remplie :</p> <p>(i) si un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché d'un produit (Elafibranor dans la NASH) est examiné par l'European Medicines Agency (EMA) ou la U.S. Food and Drug Administration (FDA) ; ou</p> <p>(ii) si le lancement d'au moins un essai clinique parmi les essais suivants est autorisé par l'EMA ou la FDA, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un essai clinique de Phase III ou à visée d'enregistrement évaluant un composé développé dans le cadre du programme NTZ ou une indication nouvelle pour Elafibranor (PBC) ; • des essais cliniques avec un produit en cours de phase III (Elafibranor) dans une sous-population NASH ; ou <p>(iii) si au moins un accord de licence, sur l'un ou l'autre de ses produits et sur un ou plusieurs territoires, est conclu par la Société.</p>
		Nature des conditions externes
		<p>33,1/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] / 2 \times 1/3$ du nombre d'instruments ;</p> <p>(iii) si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué est égal à l'intégralité du tiers des instruments.</p>

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
AGA S 2017-2	Au 31/12/2020	Les actions gratuites seront définitivement attribuées dans les mêmes conditions de performance interne que celles des plans SO 2017-2, SO US 2017-2 et AGA D 2017-2.

6.19.5.3. Conditions de performance des plans 2018

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
SO 2018 SO US 2018 AGA D 2018	Au 31/12/2021	<p>66,2/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, 100% des actions gratuites AGA S 2018 seront attribuées, quelle que soit l'évolution du cours de bourse si au moins une des trois conditions suivantes est remplie :</p> <p>(i) si un dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché d'elafibranor dans la NASH) est déposé après de l'European Medicines Agency (EMA) ou la U.S. Food and Drug Administration (FDA) ; ou</p> <p>(ii) si l'autorisation de lancement d'au moins un essai clinique parmi les essais suivants a été obtenu, soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • un essai clinique de Phase III ou II/III évaluant un nouveau produit (NTZ) ; • un essai clinique de phase III évaluant elafibranor dans une sous-population NASH ; ou <p>(iii) si au moins un accord de licence, sur l'un ou l'autre de ses produits et sur un ou plusieurs territoires, est conclu par la Société.</p>
		Nature des conditions externes
		<p>33,1/3 % des instruments seront exerçables ou définitivement attribués, en proportion de l'évolution du cours de bourse de l'action de la Société selon la répartition suivante :</p> <p>(i) si le Cours Final est strictement inférieur au Cours Initial, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à 0 ;</p> <p>(ii) si le Cours Final est compris entre (i) une valeur égale ou supérieure au Cours Initial et (ii) une valeur inférieure au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué sera égal à : $[(\text{Cours Final} / \text{Cours Initial}) - 1] / 2 \times 1/3$ du nombre d'instruments ;</p> <p>(iii) si le Cours Final est égal ou supérieur au Cours Plafond, le nombre exerçable ou définitivement attribué est égal à l'intégralité du tiers des instruments.</p>

Plans	Date d'évaluation des conditions de performance	Nature des conditions internes
AGA S 2018	Au 31/12/2021	Les actions gratuites seront définitivement attribuées dans les mêmes conditions de performance interne que celles des plans SO 2018, SO US 2018 et AGA D 2018.

6.20. PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Produits et charges financiers (En milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Produits financiers		
Produits d'intérêts	389	202
Gains de change	59	101
Autres produits financiers	195	425
TOTAL - Produits financiers	642	728
Charges financières		
Charges d'intérêt sur opérations de financement	(2 309)	(10 955)
Charges d'intérêt relatives aux contrats de location financement	(10)	(21)
Pertes de change	(764)	(127)
Autres charges financières	(13)	(14)
TOTAL - Charges financières	(3 096)	(11 118)
RESULTAT FINANCIER	(2 453)	(10 391)

La variation des charges financières est liée aux intérêts des OCEANE, elle s'explique principalement par le paiement des coupons au taux de 3,5% et par l'actualisation de la dette obligataire au taux d'intérêt effectif de 7,29%. En effet, l'actualisation de la dette obligataire consiste à ramener le montant de la composante dette de l'emprunt obligataire à hauteur du montant qui sera remboursé (ou converti) à l'échéance, par la constatation d'une charge d'intérêt annuelle théorique résultant de l'accrétion sur la période d'un montant équivalent à la composante capitaux propres à un taux d'intérêt effectif.

6.21. IMPOT SUR LE RESULTAT

6.21.1. Report en avant des déficits

Au 31 décembre 2018, les déficits fiscaux reportables de la Société, s'élevaient à 305 530 milliers d'euros (226 708 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Le report en avant permet d'imputer les déficits antérieurs sur le bénéfice futur à hauteur d'un plafond égal à un million d'euros par an, majoré de 50% de la fraction du bénéfice imposable supérieure à ce plafond. Les pertes fiscales non utilisées restantes continueront d'être reportées indéfiniment.

6.21.2. Actifs et passifs d'impôt différé

Les principales sources d'actifs et de passifs d'impôt différé du Groupe au 31 décembre 2018 sont les suivantes :

- déficits fiscaux reportables : 305 530 milliers d'euros (contre 226 708 milliers d'euros au 31 décembre 2017) ;
- différences temporelles déductibles :
 - liées à l'emprunt obligataire : un impôt différé passif net de 1 773 milliers d'euros (au 31 décembre 2017 : 2 165 milliers d'euros), voir section [6.2.3 – « Correction d'erreurs »](#).
 - liées aux avantages postérieurs à l'emploi : 1 085 milliers d'euros, soit un effet d'impôt différé actif de 304 milliers d'euros (936 milliers d'euros, soit un effet d'impôt différé actif égal à 262 milliers d'euros au 31 décembre 2017).

Au-delà des impôts différés passifs, aucun autre actif d'impôt différé n'a été comptabilisé car il n'est pas probable qu'un bénéfice imposable soit disponible pour compenser les différences temporelles déductibles et les déficits reportables.

6.22. RESULTAT PAR ACTION

Résultat par action	Exercice clos le	
	31/12/2017 corrigé (*)	31/12/2018
Résultat net - part du Groupe (en milliers d'euros)	(55 728)	(79 521)
Nombre moyen d'actions en circulation sur l'exercice	31 166 437	31 167 203
Résultat net - part du Groupe par action (en euros)	(1,79)	(2,55)

6.23. LITIGES ET PASSIFS EVENTUELS

Litige relatif au crédit d'impôt recherche

1. Contexte

Au cours de l'année 2014, la Société a fait l'objet d'une vérification de comptabilité au terme de laquelle le service vérificateur a remis en cause une partie du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) dont a bénéficié la Société au titre des dépenses engagées en 2010. Le contrôle s'est poursuivi pour les déclarations de CIR souscrites au titre de 2011 et 2012.

Ce contrôle fiscal a été étendu au CIR 2014 dans le cadre d'un contrôle documentaire visant à appliquer les règles décrites ci-après.

2. Objet du litige

Le différend avec l'administration fiscale porte principalement sur des alliances de co-recherche conclues avec des partenaires de l'Industrie Pharmaceutique. L'administration fiscale estime que ces alliances sont des contrats de sous-traitance à la Société par ses co-contractants ; ce qui aurait pour conséquence de réduire la base du CIR à hauteur des sommes facturées aux partenaires. Or ces alliances de co-recherche comportent des dispositions croisées relatives à la propriété intellectuelle, au mode de gouvernance partagée des programmes de recherche, au partage de risque, aux conditions de résiliation des contrats et aux modalités de rémunération qui démontrent que l'objet de ces contrats ne relève pas de la sous-traitance.

3. Etat du contrôle fiscal

La Société a reçu des propositions de rectification en décembre 2014 (pour le CIR 2010) et en décembre 2015 (pour les CIR 2011 et 2012) au titre desquelles elle a présenté ses observations par courrier en février 2015 et février 2016.

A la suite du recours hiérarchique et de l'interlocution départementale qui se sont tenues respectivement en juin 2016 et octobre 2016, l'administration fiscale a fait partiellement droit aux arguments de la Société.

Il en résulte que les rappels de CIR s'élèvent en définitive à 566 milliers d'euros au titre de l'année 2010, 623 milliers d'euros au titre de l'année 2011 et 285 milliers d'euros au titre de l'année 2012 auxquels s'ajoutent 5 milliers d'euros liés à un défaut d'autoliquidation.

Le 27 janvier 2017, ces rappels ont donné lieu à l'émission d'un avis de mise en recouvrement de 1 478 milliers d'euros adressé par l'administration fiscale à la Société.

La Société a procédé au paiement de cette somme mise en recouvrement par :

- le versement d'une somme de 338 milliers d'euros ;
- une demande de compensation avec la somme retenue au titre de sa créance de CIR 2014 (1 141 milliers d'euros) qui n'a été acceptée qu'à hauteur de 693 milliers d'euros en août 2017 ;
- une demande de compensation partielle avec la somme due au titre de sa créance de CIR 2016 qui a été acceptée pour un montant de 447 milliers d'euros en août 2017.

Deux réclamations contentieuses ont par ailleurs été déposées par la société le 15 février 2017 et le 06 octobre 2017 afin de contester les rappels sus visés (1 478 milliers d'euros et 447 milliers d'euros).

Le 5 avril 2018, le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Montreuil sur les CIR des années 2010, 2011 et 2012 a donné en partie gain de cause à la Société, notamment sur le point majeur de la recherche collaborative.

Le 25 juillet 2018, la Société a été informée que le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a déposé un recours contre le jugement du 5 avril 2018 sus-mentionné.

La Société a demandé à la Cour d'Appel de faire procéder au remboursement des sommes dues suite à ce jugement, sans succès à ce jour.

Le 28 juin 2018, le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Montreuil sur le CIR 2014 a donné gain de cause à la Société. Le 11 septembre 2018, la société a été remboursée de la somme de 432 milliers d'euros suite à ce jugement.

Le 28 octobre 2018, la Société a été informée que le Ministre de l'Action et des Comptes Publics a déposé un recours contre le jugement du 28 juin 2018 sus-mentionné.

4 Passif éventuel

La Société, en application des normes IFRS, a procédé au calcul du passif éventuel qu'elle supporterait si l'interprétation de l'administration fiscale était retenue pour les CIR des années contrôlées et des exercices subséquents. La mention de ce passif éventuel dans le présent document ne constitue en aucun cas une reconnaissance des arguments mis en avant par l'administration fiscale dans le cadre de ce contrôle. S'appuyant sur les analyses de conseils spécialisés, il a été estimé que le montant du passif éventuel pourrait atteindre 1 809 milliers d'euros sur les 20 695 milliers d'euros constatés dans les comptes au titre des CIR des exercices 2010 à 2015.

Nonobstant les paiements réalisés dans le cadre de l'avis de mise en recouvrement, le passif éventuel de 1 809 milliers d'euros mentionné ci-dessus reste inchangé dans son montant compte tenu du recours déposé par le Ministère.

5 Provision

Par ailleurs, la Société a constaté une provision pour risques et charges au titre de ce litige à hauteur de 106 milliers d'euros pour ceux des contrats, hors alliances de co-recherche, qui pourraient s'apparenter à de la sous-traitance pour des tiers bénéficiant eux-mêmes du CIR ainsi que pour des ajustements liés au type de biens immobilisés éligibles au CIR.

Litige relatif aux cotisations et contributions sociales

Suite à un contrôle Urssaf démarré en septembre 2016 portant sur les exercices 2013, 2014 et 2015, la Société a reçu une lettre d'observation en novembre 2016 lui notifiant un rappel de cotisations et de contributions sociales de 5 milliers d'euros ; rappel qu'elle a contesté à hauteur de 4 milliers d'euros en saisissant le Tribunal des Affaires Sociales qui devrait statuer en mars 2019.

6.24. PARTIES LIÉES

Biotech Avenir SAS et le Fonds de dotation The NASH Education Program™ créé à l'initiative de la Société sont des parties liées au sens d'IAS 24.9.

Les sièges sociaux de Biotech Avenir SAS et du Fonds de dotation The NASH Education Program™ sont situés à l'adresse de la Société ; ces domiciliations étant effectuées à titre gracieux.

La holding Biotech Avenir SAS a été constituée en 2001 par les fondateurs de la Société. Son capital social est principalement détenu par des personnes physiques : les quatre fondateurs et 13 salariés de la Société.

Jean-François Mouney, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société, est également Président de Biotech Avenir SAS.

Au 31 décembre 2018, Biotech Avenir SAS détenait 6,06% du capital social de la Société.

La société n'a réalisé aucune transaction avec Biotech Avenir en 2018 ou en 2017.

En complément des liquidités apportées par la Société au contrat de liquidité mis en place avec la société CM-CIC Securities, Biotech Avenir SAS a apporté des actions de la Société. Biotech Avenir SAS s'est désengagé de ce contrat de liquidité à compter du 01 décembre 2017 afin de se conformer aux dernières recommandations de l'Autorité des Marchés Financiers.

Le Fonds de dotation The NASH Education Program™ a été créé en Novembre 2016 à l'initiative de la Société pour développer et financer des activités de sensibilisation et d'éducation visant le corps médical et le grand public

Les transactions réalisées en 2017 et en 2018 entre le Groupe et le Fonds de dotation The NASH Education Program™ et les engagements du Groupe envers le Fonds de dotation The NASH Education Program™ sont décrites à la section [6.26- « Engagements »](#).

6.25. REMUNERATIONS VERSEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Par une résolution d'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2017, les actionnaires ont approuvé le changement de mode d'administration et de direction de la Société et ont décidé de passer de la forme duale historique de la Société Anonyme GENFIT (à Conseil de Surveillance et Directoire) à une forme moniste à Conseil d'Administration.

Dans ces conditions, le tableau suivant détaille la rémunération versée au Président Directeur Général, ainsi que celle versée aux membres du Directoire au cours du premier semestre 2017 (avant le changement du mode d'administration) et les exercices au cours desquels les montants ont été comptabilisés dans l'état du résultat net.

Rémunérations du ou des mandataires sociaux (En milliers d'euros)	Exercice clos le	
	31/12/2017	31/12/2018
Rémunérations et autres avantages à court terme (brut + charges patronales, versés)	1 476	1 569
Indemnités de départ en retraite et provisions	199	0
Paiements en actions	51	104
Director fees Genfit Corp (net versé)	37	30
TOTAL	1 763	1 703

Les variations des provisions pour engagement de retraite font référence aux taux présentés à la section [6.15. - « Avantages au personnel »](#) et sont liées en 2017 au fait que le Président-Directeur Général a fait valoir ses droits à la retraite en septembre 2017 tout en maintenant ses fonctions de Président-Directeur Général.

Le Président-Directeur Général bénéficie d'une indemnité de départ entrant dans le champ de l'article L.225-42-1 du Code de commerce égale à six mois de rémunération brute, calculée sur la base des douze derniers mois (rémunérations exceptionnelles liées à la mise en œuvre de l'Incentive Plan exclues) et augmentée d'une indemnité d'un mois de rémunération brute supplémentaire par année d'ancienneté au sein de la Société (calculée sur les mêmes bases). Cette indemnité est plafonnée à deux ans de rémunération brute (rémunérations exceptionnelles liées à la mise en œuvre de l'Incentive Plan exclues) versée au titre du dernier exercice et serait soumise à la réalisation de conditions de performance. L'engagement total représenté par cette indemnité (brut, charges patronales et taxe sur les salaires) au 31 décembre 2018 s'élèverait à 1 438 milliers d'euros.

Le tableau ci-après détaille les jetons de présence et autres rémunérations dus et versés aux mandataires sociaux non dirigeants :

Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants (En euros)	Montants dus*	Montants versés*	Montants dus*	Montants versés*
	Au cours de l'exercice 2017 (4)		Au cours de l'exercice 2018	
Jean-François MOUNEY (1)				
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations (hors pour sa fonction de Directeur Général)	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €
Xavier GUILLE DES BUTTES				
Jetons de présence	30 218 €	24 688 €	53 330 €	41 311 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	30 218 €	24 688 €	53 330 €	41 311 €
Charles WOLER (2)				
Jetons de présence	5 925 €	5 925 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	5 925 €	5 925 €	0 €	0 €
Frédéric DESDOUITS				
Jetons de présence	13 627 €	11 258 €	21 174 €	17 113 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	13 627 €	11 258 €	21 174 €	17 113 €
BIOTECH AVENIR				
Représenté par Florence Séjourné				
Jetons de présence	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	0 €	0 €	0 €	0 €
Philippe MOONS				
Jetons de présence	18 763 €	14 023 €	29 704 €	22 345 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	18 763 €	14 023 €	29 704 €	22 345 €
Anne-Hélène MONSELLATO (3)				
Jetons de présence	14 813 €	10 468 €	37 075 €	24 307 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	14 813 €	10 468 €	37 075 €	24 307 €
Catherine LARUE (3)				
Jetons de présence	11 258 €	8 098 €	21 256 €	17 985 €
Autres rémunérations	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	11 258 €	8 098 €	21 256 €	17 985 €
TOTAL	94 602 €	74 458 €	162 539 €	123 061 €
		2017 (4)	2018	
Valorisation selon IFRS2 des options attribués au cours de l'exercice		94 875 €	0 €	

* Déduction faite du prélèvement forfaitaire obligatoire à la source de 21%

(1) Jean-François MOUNEY est Président du Conseil d'Administration depuis le 16 juin 2017.

(2) Charles WOLER n'est plus administrateur depuis l'Assemblée Générale du 16 juin 2017.

(3) Anne-Hélène MONSELLATO et Catherine LARUE ont été nommées au Conseil d'Administration par les actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 16 juin 2017.

(4) Les rémunérations perçus par Xavier GUILLE DES BUTTES, Frédéric DESDOUITS, Biotech Avenir et Philippe MOONS jusqu'au 16 juin 2017, l'ont été au titre de leurs mandats de membre du Conseil de Surveillance.

6.26. ENGAGEMENTS

Contrats de sous traitance

Le Groupe a conclu des contrats, dans le cadre habituel de ses activités avec des CRO (Clinical Research Organizations) dans le cadre de la conception et la réalisation des essais cliniques, ainsi qu'avec des CMO (Clinical Manufacturing Organizations) pour la fabrication de principe actif et d'unités thérapeutiques ainsi qu'avec d'autres sociétés dans le cadre de ses activités pré-commerciales, de recherche et de développement.

Ces contrats prévoient généralement la possibilité d'une résiliation anticipée sous réserve d'un préavis. Ces accords pouvant, en règle générale, être dénoncés avant terme ne sont donc pas décrits dans la liste des engagements du Groupe.

Avals et cautions

Au titre du contrat de location pour les locaux du siège social situés à Loos, GENFIT a accordé au bailleur une garantie de paiement de loyer d'un montant de 455 milliers d'euros au 31 décembre 2018 (montant identique au 31 décembre 2017).

Engagements en matière de crédit bail

Au cours de l'exercice 2016, CM-CIC Bail et la Société ont conclu un accord cadre pour la location avec option d'achat d'équipements scientifiques pour un montant maximum de 2 000 milliers d'euros.

Ce contrat a fait l'objet de plusieurs avenants ; le troisième de ces avenants a porté le montant du contrat initial à 2 150 milliers d'euros et est valable jusqu'au 30 juin 2019.

Par ailleurs, pendant ce même exercice 2016, NatioCreditMur (BNP Paribas) et la Société ont conclu un accord cadre de crédit bail de 1 050 milliers d'euros dont la validité a été prolongée en 2017 et en 2018 par avenants jusqu'au 30 juin 2019.

Au 31 décembre 2018, la Société a mobilisé 2 637 milliers d'euros dans le cadre de ces contrats de crédit-bail.

Obligations au regard de la copropriété des droits de propriété intellectuelle

A ce jour, la Société n'a pas eu à prendre de licence d'un quelconque titre de propriété intellectuelle appartenant à un tiers pour développer les candidats-médicaments et candidats-biomarqueurs qui constituent son portefeuille de programmes et produits propriétaires.

La Société veille, s'agissant de ces programmes, à ce que les accords de collaboration ou de sous-traitance qu'elle est amenée à conclure, stipulent systématiquement que les résultats de la recherche sont sa propriété. C'est notamment le cas des travaux réalisés dans le cadre des consortia de recherche, dans lesquels la Société est associée à des laboratoires universitaires et à d'autres entreprises biotechnologiques. Elle détient donc la totalité des droits de propriété intellectuelle sur les produits de son portefeuille de programmes et produits propriétaires.

En revanche, les accords signés dans le cadre des alliances de co-recherche que la Société a noué historiquement avec des partenaires de l'industrie pharmaceutique prévoyaient que les droits de propriété intellectuelle des candidats-

médicaments développés dans le cadre de ces alliances appartenaient aux partenaires. Ces accords prévoyaient également que la Société disposait des droits de propriété intellectuelle sur les technologies innovantes découvertes à cette occasion, même si elle a dû en concéder une licence gratuite et non exclusive au partenaire industriel aux fins du développement des candidats-médicaments découverts dans le cadre des programmes de co-recherche.

A ce jour, Sanofi reste le seul partenaire industriel susceptible de disposer encore de droits d'exploitation sur un candidat-médicament développé dans le cadre de son alliance de co-recherche historique avec GENFIT et donc susceptible d'utiliser gratuitement mais de façon non exclusive les technologies développées par la Société dans le cadre de ce programme ; les autres partenaires historiques ont signifié à la Société leur décision de ne pas exploiter ou d'arrêter l'exploitation des résultats issus des recherches communes. Néanmoins, à ce jour, Sanofi n'a pas fait part à la Société de sa volonté de poursuivre le développement de ce programme; alors que la dernière phase de recherche partagée avec les équipes de la Société s'est achevée en mai 2015.

Autres engagements

Par contrat prenant effet le 1er juillet 2016, la Société a décidé de financer la création par la société Pinnacle Clinical Research d'un registre de patients atteints de maladies NAFLD/NASH que cherchent à adresser certains des candidats-médicaments et des candidats-biomarqueurs de la Société. Cette dotation, d'un montant maximum de 1 582 milliers de dollars US, est décaissée à mesure de la progression de la constitution du registre sur la base de rapports d'étapes.

L'objectif recherché par la Société via la création de ce registre étant d'apporter sa contribution à l'amélioration des connaissances scientifiques et médicales sur la NAFLD et la NASH, la Société a décidé le 22 décembre 2016, avec effet au 31 décembre 2016, de transférer le bénéfice et les obligations de ce contrat à un Fonds de dotation The NASH Education ProgramTM créé le 3 novembre 2016 et dont elle est membre fondateur afin de diffuser auprès de la communauté médicale et des patients les enseignements qui pourront être tirés du suivi de ces patients, conformément à ses missions sociales.

La Société a procédé à une dotation de 959 milliers d'euros au titre de l'exercice 2018 (1 808 milliers d'euros au titre de 2017) au Fonds de dotation The NASH Education ProgramTM pour faire face aux obligations résultant de ce transfert et mener les autres actions de sensibilisation et d'éducation des patients et des médecins, inscrites à son programme, et en particulier l'organisation de la première journée internationale de la NASH qui a eu lieu en juin 2018.

6.27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Le 2 janvier 2019, GENFIT a signé un accord de licence avec LabCorp, société spécialisée dans le développement de médicaments. Cet accord facilitera l'accès des acteurs et du marché de la recherche clinique à un test de diagnostic hépatique innovant de la NASH développé par GENFIT.